

OBJET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Conformément à l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2017.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget Primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil Municipal.

Je vous demande de prendre acte du débat portant sur le rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:03

OBJET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-12 du Maire, présenté par Monsieur Gérard FRANCOISE, 5^{ème} Adjoint ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

11 voix contre
(dont 3 votes par procuration)



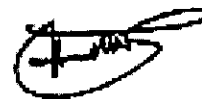
Monsieur FOURNEL Dominique,
Madame ANILHA Fernande,
Messieurs LAGOURGUE Michel, HUBERT Richenel,
MOREL Jean-Jacques, Madame LATRA Sylvie,
Monsieur JEAN-PIERRE Philippe
et Madame HO-SHING Cynthia

pour



autres élus présents et mandatés

Prend acte du débat portant sur le rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:03

Les Orientations Budgétaires 2017



19 novembre 2016

Note explicative de synthèse des orientations budgétaires 2017 (CGCT Art. L-2312-Loi NOTRe)

1 - Conjoncture Économique

La demande en provenance des États-Unis et des pays émergents continue de s'améliorer graduellement. En revanche, les incertitudes politiques se sont accrues et assombrissent les perspectives conjoncturelles européennes: le référendum britannique décidant du Brexit, la nouvelle vague d'attentats en France et en Allemagne, la difficulté à former un nouveau gouvernement en Espagne, l'échéance d'un référendum constitutionnel en Italie, ainsi que les élections en Allemagne et en France. Enfin l'incertitude sur l'évolution politique et économique des États Unis, liée à l'élection présidentielle, constitue un élément majeur de dynamique générale de l'économie mondiale.

Cependant ces grandes incertitudes ne semblent pas avoir entamé la confiance des ménages, en France; la croissance résisterait et serait légèrement supérieure à celle de 2015.

Le gouvernement dans son Projet de Loi de Finances maintient donc ses hypothèses de croissance de 1.5 % en 2017, égale à celle prévue 2016, ainsi que la trajectoire de réduction du déficit public. Après 3.5 % du PIB en 2015, le déficit public se réduit, à **3.3 % en 2016**, et serait de **2.7 % en 2017**. La baisse du déficit conjugué à la reprise de l'activité permettra au ratio de la dette publique de se stabiliser et même de refluer légèrement en passant de 96.2 % en 2015, 96.1 % en 2016 puis 96 % en 2017. Le nombre de demandeurs d'emploi en France devrait continuer à « baisser modérément » jusqu'à la fin de l'année (-0,1 point) selon l'Insee, pour atteindre 9,5 % de la population active en métropole et 9,8 % outre-mer compris, contre 10.2 % fin 2015.

Due à la dépréciation passée de l'euro, conjuguée à la baisse des prix des matières premières qui continue à se diffuser sur les prix des biens et des services, l'inflation reste faible. Elle serait de 0.1 % en 2016 pour rebondir à 0.8% en 2017

Dans ce cadre, des ajustements ont eu lieu pour dégager des moyens accrus (7 Mds d'euros) en faveur de priorités du gouvernement que sont:

- l'éducation (3 Mds €), création de postes dans l'enseignement
- la sécurité (2 Mds €), mesures renforcées pour la sécurité
- l'emploi (2 Mds) plan d'urgence en faveur de l'emploi et prime à l'embauche pour les PME.

Éléments de cadrage économiques (PLF 2017)	2014	2015	2016	2017
Croissance PIB Zone Euro	0.8 %	2.0 %	1.6 %	1.5 %
Croissance France	0.2 %	1.3 %	1.5 %	1.5 %
Inflation	0.4 %	0.0 %	0.1 %	0.8 %
Dette Publique	95.6 %	96.2 %	96.1 %	96.0 %
Taux de chômage	10.5 %	10.2 %	9.8 %	

Les dotations de L'État

La poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros présenté en 2014 continue d'affecter les équilibres financiers de la collectivité. Pour répondre aux inquiétudes des élus locaux quant à la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le président de la République a annoncé une loi

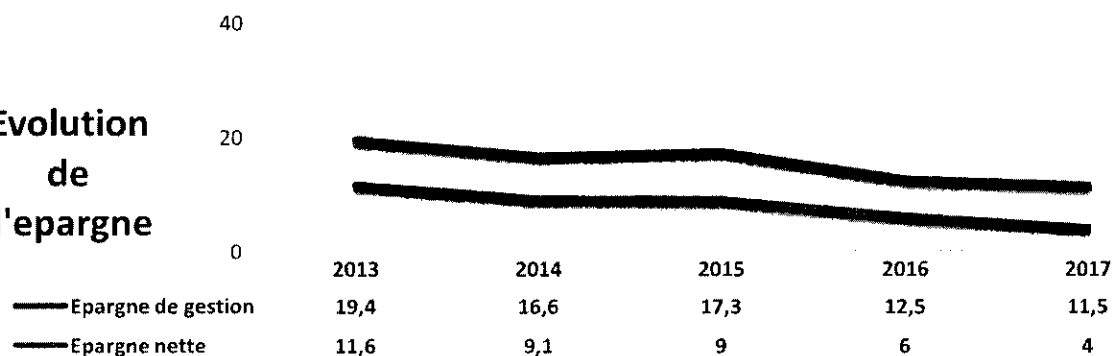
spécifique sur la réforme de la DGF (2018).

Cependant la baisse en 2017 sera moitié moindre qu'annoncé initialement. L'incidence pour Saint-Denis est estimée à une diminution de 1,60 M€ sur une dotation forfaitaire de 2016 d'environ 20 M€.

La dotation globale versée par l'État à la collectivité territoriale baissera de 1,60 M€ cette année. Plus précisément, la **Dotation Globale Forfaitaire pour la ville passe de 20,30 M€ à 19 M€ en 2017.**

Malgré la baisse des dotations, la maîtrise des dépenses permet à la collectivité d'avoir une épargne nette positive (épargne de gestion – charges de la dette), permettant ainsi de garder la confiance des partenaires financiers.

Evolution de l'épargne



Montant en M€

Les orientations budgétaires 2017 traduisent et mettent en œuvre les engagements pris auprès des Dionysiens afin d'assurer un développement humain et urbain harmonieux, cela malgré les difficultés nées de la crise.

La collectivité fait le choix de s'appuyer sur 3 principes forts :

- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- Le recours modéré à la fiscalité
- Le maintien de l'effort en matière d'investissement.

PPI VILLE	BP 2016	BP 2017	2018	2019	2020
Cabinet		160	110	110	110
DGA DH	2228	1 185	716	716	716
DGA DT	7441	7 468	7460	7360	7640
DGA DU	13204	14 977	26025	27677	22278
DGA EM	2160	2 368	2500	1500	1500
DGA ST	21941	23 100	27 160	22320	22920
DGS	9857	5 831	5523	2000	2000
Total général	56832	55089	69494	61683	57164

Thématiques/Opérations	BP 2016	BP 2017	2018	2019	2020
GRANDS PROJETS	13033	14 577	24 144	20335	17 183
VOIRIE & DÉPLACEMENT	6 179	5 689	5 444	5 024	5 024
CRÈCHES & ÉCOLES	5 079	5 450	4 435	4 785	5 185
CRÉATION & REHAB. BAT. COMMUNAUX	4 180	5 235	6 505	5 105	5 155
LOGEMENT & HABITAT	5 420	4 217	3 671	3 709	2 962
ACTIONS CULTURELLES & SPORTIVES	6 528	4 116	4 941	6 216	2 766
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOCIAL	1 784	2 390	1 590	1 090	1 220
TERRITOIRE/PROXIMITÉ	2 315	2 232	3 100	2 850	2 450
AFFAIRES GÉNÉRALES	1 936	2 203	1 730	1 640	1 840
SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	2 131	2 135	2 750	1 350	1 450
ACQUISITIONS FONCIÈRES	4 493	1 800	4 000	3 500	4 500
RÉSEAUX EAUX PLUVIALES	1 130	1 430	1 925	970	920
ÉCLAIRAGE PUBLIC - FEUX TRICOLORES	1 180	1 390	1 165	1 165	1 165
AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMME	725	1 325	2 075	2 075	2 075
ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS	719	900	2 020	1 870	3 270
Total général	56 832	55 089	69 494	61 683	57 164

Programme d'Investissement Pluriannuel Budget Ville - Montant en K€

PPI EAU	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Direction de l'Eau					
Ressource de Bellepierre					
Interconnexion Est/Ouest	11 400	10 314	10 730	10 155	7 520
Extension des Réseaux					
Total général	11 400	15 220	6 188	6 737	27 607

Programme d'Investissement Pluriannuel Budget Annexe de l'Eau- Montant en K€

Les perspectives

Les marges de manœuvre s'amenuisent, mais la Collectivité opère des choix stratégiques. Tout d'abord, concernant les recettes fiscales, le renouvellement du partenariat avec les services de l'État permet de pérenniser la programmation de réunions trimestrielles afin de fiabiliser et dynamiser la matière imposable.

Les recettes devraient cependant baisser légèrement.

Compte tenu du fait que les importations n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2008, il convient d'établir une prévision prudentielle pour les recettes de l'octroi de mer au titre de l'exercice 2017, **L'octroi de mer attendu pour 2017 devrait baisser d'un million pour s'établir à 46,50 M€.**

De ce fait, la collectivité entend conserver ses capacités d'investissement à un bon niveau.

Assurer les grands équilibres financiers

Une gestion communale efficace implique une maîtrise des grands équilibres financiers pour mener à bien les politiques publiques.

L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres. La capacité communale à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer le programme d'investissements et entreprendre les équipements pour Saint-Denis. Dans les développements qui suivent au chapitre des politiques publiques, les principales réalisations et grands aménagements sur les toutes prochaines années sont identifiés.

Développer une gestion active de la dette

La situation de la dette de la ville reste très satisfaisante, malgré un endettement croissant en raison d'un programme ambitieux d'investissements, la dette par habitant (927 €) est encore inférieure à la moyenne de la strate (1 176 €).

La part de dette à taux fixe est de 40 %, la dette à taux variables ou taux structurés (60 %) reste sous surveillance.

Les taux payés par la Ville, tous types de taux confondus, sont significativement bas **puisque le taux moyen est rendu à moins de 2.3 %** au titre de l'année 2016. L'ambition de la Ville est de maintenir pour l'année 2017 ce niveau de taux toujours inférieur à 2.30 %; au regard des anticipations et des évolutions observées sur le 1er semestre, cet objectif demeure réalisable.

Lors du budget 2017 qui sera examiné au prochain Conseil Municipal programmé en décembre prochain, il est prévu de maintenir l'endettement nouveau autour de 27 M€ **pour un programme d'investissement estimé à 55 de M€ par an.**

Les caractéristiques de la dette

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Tx moyen annuel
Fixe	60 267 255,00 €	37,88 %	2,95 %
Variable	33 670 676,53 €	21,16 %	0,74 %
Livret A	55 129 877,62 €	34,65 %	1,60 %
Barrière avec multiplicateur hors zone	EUR 8 207 284,85 €	5,16 %	4,89 %
Ecart d'inflation	1 825 000,00 €	1,15 %	7,75 %
Ensemble des risques	159 100 094,00 €	100,00 %	2,17 %

Dette par nature

	N de lignes	Capital Restant Dû	Tx moyen annuel
Emprunts	37	132 297 970,27 €	2,06 %
Revolving non consolidés	9	22 302 123,73 €	2,76 %
Revolving consolidés		4 500 000,00 €	2,51 %
Dette	46	159 100 094,00 €	2,17 %
Revolving disponibles		9 749 100,02 €	
Dette + disponible		168 849 194,02 €	

La gestion active de la dette implique un réaménagement ou des arbitrages tant sur le capital restant dû que sur les taux, la Ville s'appuiera tant sur les conseils de ses partenaires financiers que les prestataires spécialisés dans les risques de taux. La mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements avec des

fortes variations des flux de dépenses ou des subventions liées à ces projets nécessitera une gestion appropriée des mobilisations et remboursements des fonds revolving, pour les produits assortis de ces options soit une trentaine de millions d'euros.

La ville prospecte aussi les produits financiers destinés à des politiques publiques soutenues (croissance verte, réhabilitation thermique, transition énergétique) afin de capter des financements bonifiés en termes de frais financiers. Les prêts à taux zéro de la CDC, taux à faible marge auprès de la CDC et de l'AFD ainsi que les prêts à 20 ou 25 ans lorsque ceux-ci sont destinés à réaliser des équipements publics utilisables sur une durée longue représenteront un tiers des besoins en emprunts pour 2017 et 2018.

Cette politique d'emprunt devra conforter l'épargne nette pour la maintenir au-delà des 4 M€ l'an d'ici la fin du mandat actuel.

J'ai le plaisir d'annoncer aux Dyonisiens que la fiscalité locale ne sera pas augmentée pour 2017. Un programme d'investissements ambitieux dont vous avez vu dans les grands axes dans les paragraphes précédents - sera détaillé dans le projet de budget que vous allez examiner d'ici quelques semaines.

I - Exécution des dépenses 2016

2 016

Dépenses	115215338,00 €
Dont rémunérations	114458638,00 €
Dont conditions de travail	136000,00 €
Dont formation	620700,00 €

Les dépenses totales s'élèvent à 115215338,00 € et regroupent les dépenses de rémunérations, de conditions de travail et de formation.

- Dépenses de rémunérations en 2016

Il importe de noter que :

- Le Conseil Municipal d'avril 2015 a confié au CCAS de la Ville et à la caisse des écoles la mise en œuvre de sa politique d'insertion sociale concernant cette catégorie de personnel. De ce fait, au 1er septembre 2016, plus aucun agent en contrat CAE CUI ne figure dans les effectifs de la Ville. Seules les allocations chômage sont payées pour les ayants droit des anciens contrats d'insertion de la ville.

- La Ville confirme sa volonté de maîtriser sa masse salariale : Rationalisation des recours aux heures supplémentaires - Phase expérimentale au 2e semestre 2016 de l'aménagement du temps de travail de certaines directions

- Dépenses de formation 2016 :

Les dépenses de formation peuvent être déclinées comme suit :

• Formation obligatoire

Les dépenses réalisées pour la formation concernent les formations obligatoires payantes des métiers spécifiques (policiers municipaux, conduite d'engins à risque, travail en hauteur,...) ainsi que les formations de perfectionnement des agents de la ville. Pour 2017, il conviendra de poursuivre la démarche de formation des métiers à risques (100000 €)

Cette année, un marché de formation d'environ 250000 € a été lancé pour la formation des contrats aidés. Ce marché est valable 2 ans (125000 €)

En 2017, le plan de formation sera mis en place dans le second semestre, il conviendra alors de provisionner le budget nécessaire pour la mise en œuvre du plan de formation (210000 €)

- **Formation en intra**

Dans la même logique, la mise en place des formations intra-prévues dans le plan de formation nécessitera la location de salles (le marché de location prend fin en mai 2017, un nouveau marché doit être relancé en début d'année 2017 pour un coût estimatif de 100000 €)

- **Autres dépenses**

Autres dépenses fixes : billet d'avion, rémunération intervenants extérieurs, remboursement de frais de mission,... (75000 €)

Il s'agit des besoins spécifiques en matériel pour le service formation qui sont à prendre en charge pour les formations intra ou externes, à hauteur de 10000 €.

Effectif total par statut 2015 et 2016

Statut	2015	2016
Contractuel	298	281
Emplois aidés	143	76
Non titulaires	1785	1764
Titulaires	780	793
Total	3006	2914

L'effectif total est resté stable entre 2015 et 2016 (environ - 2 %).

La diminution sensible du nombre d'emplois aidés (- 47 %) se justifie par le transfert au CCAS et à la caisse des écoles de la gestion des agents recrutés en contrat emploi d'avenir et contrats aidés.

L'évolution de l'effectif des agents non titulaires et titulaires en 2016 s'explique notamment par la mise en œuvre du plan annuel de titularisation des agents non titulaires et par les départs à la retraite.

Temps de travail

Quotité	Effectif
35 heures	1985
39 heures avec jours RTT	237
Temps non complet	692
TOTAL	2914

À la lecture du tableau, on constate que 74 % de l'effectif communal occupe un emploi à temps complet.

Le nombre d'agents occupant un emploi à temps non complet est stable. Il s'agit essentiellement des agents travaillant au sein des écoles.

Avantages en nature - Année 2016

	Avantages nature véhicule		Avantages nature logement	
	Nombre agent	Base brut	Nombre agent	Base brut
Total	0	- €	34	48982,99 €

En 2016 donc, seuls des logements de gardiens de sites divers, des écoles ont été attribués comme avantage en nature.

II - Évolution prévisionnelle de la rémunération

2017	2018	2019	2020
117 198 117,00 €	117 045 142,00 €	117 993 176,00 €	120 296 336,00 €

Évolution des dépenses de rémunération :

Mise en œuvre des accords - PPCR sur la période 2017-2020 - coût des revalorisations des indices des catégories A - B - C

Hausse des indemnités chômage des Emplois d'avenir qui sortent massivement des effectifs de la Ville en 2017

Évolution prévisionnelle des effectifs

Année	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Effectif	3006	2914	2895	2892	2825	2774

Il était prévu une évolution à la baisse des effectifs entre 2015 et 2016, 40 agents en moins, expliqués par les départs à la retraite et autres fin de contrat. La baisse a été plus importante, 92 agents en moins, en raison du transfert des emplois aidés au CCAS et à la Caisse des écoles.

La baisse prévue jusqu'en 2020 n'est pas linéaire, elle s'explique par les départs qui ne sont pas les mêmes tous les ans.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

PROPOSITIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour l'année 2017, les orientations de la politique communale en matière de développement durable sont de proposer et d'impulser une stratégie, un programme et des actions cohérentes dans les projets de la ville au regard des enjeux de demain pour une gestion vertueuse et responsable de son territoire à travers la maîtrise de la demande en énergie, la préservation des ressources, du patrimoine naturel, ainsi qu'une production et une consommation raisonnées. Mieux investir aujourd'hui pour mieux économiser demain.

L'accent sera mis, en 2017, sur les thématiques suivantes :

- Poursuivre les actions qui ont déjà été engagées par la Ville au titre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et ce, dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de la demande en énergie, de la vulnérabilité et de la sensibilisation, soit un volume d'actions de l'ordre de 1 M € chaque année (crédits répartis dans chaque Direction concernée).

- Accompagner la CINOR dans l'élaboration du nouveau Plan (PCEAT) prenant en compte la problématique de la qualité de l'air

- Prioriser les investissements qui génèrent des économies en fonctionnement, avec notamment la réalisation préalable d'un bilan énergétique des bâtiments communaux, en priorité ceux recevant du public

- Prendre en compte le développement durable dans la politique communale, accompagnée de procédures d'intégration dans tous les projets, formalisée par un label.

- Engager, avec tous les partenaires en interne comme en externe, une politique « d'exploitation durable » des bâtiments communaux, c'est-à-dire, par une gestion du patrimoine efficace et durable, faire en sorte que les bâtiments concernés et ses occupants, deviennent progressivement des acteurs intégrés au quartier, notamment au plan sociétal et énergétique et non plus uniquement des consommateurs de ressources.

Sommaire

I - PETITE ENFANCE : accompagner la parentalité et promouvoir la qualité des accueils	11
A - Faciliter l'autonomie des parents par la création de places dans les structures d'accueil de la petite enfance	11
B - Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leur famille par un programme de réhabilitation des structures d'accueil de la ville	12
II - DIRECTION PROJET ÉDUCATIF GLOBAL : favoriser la réussite éducative.	12
A • Un engagement fort contre le décrochage éducatif.	12
B • La Réforme des Rythmes Scolaires : poursuivre la mise en œuvre	12
C • Les ressources humaines	12
D • L'Institut Municipal des Langues : consolider le plan anglais et l'apprentissage des langues orientales	13
E • Le développement de la scolarité	13
■ 1. Développer les toutes petites sections - TPS	
■ 2. Planifier la carte scolaire	
■ 3. Changer l'école avec le Numérique	
F • Poursuivre la mise aux normes des écoles	14
III - CAISSE DES ECOLES : mobiliser les ressources pour accompagner le fonctionnement des classes	15
A • Des moyens humains pour assurer le meilleur accueil des élèves	
B • Des moyens financiers pour faciliter la réussite des enfants	
Une aide au fonctionnement des écoles	
Une aide à l'équipement des écoles	
C • Maintien de l'aide aux familles dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées	
D • Financement des projets d'écoles et le soutien à la mise en place d'activités artistiques et culturelles à l'école.	
En 2017, la Caisse des Écoles présentera un Règlement Intérieur qui définira toutes ces aides et les modalités d'attribution. Ce document sera destiné aux écoles et des élus.	
E • Extension du projet de réussite éducative	
IV - RESTAURATION SCOLAIRE : un plan d'actions autour de la santé et la solidarité.	16
A • Éducation nutritionnelle dès la maternelle – une action en phase avec le plan national nutrition santé (PNNS)	11
■ 1. La gratuité de la cantine un projet solidaire	
■ 2. Vers un service public de qualité	
B • L'exploitation des premiers résultats de l'étude	
C • Des repas équilibrés répondant aux recommandations du Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition » GEMRCN	
D • Des repas de qualité pour la lutte contre le gaspillage alimentaire	
E • Amélioration des conditions de travail - Sécurisation des interventions	
V - DIRECTION JEUNESSE : accompagner la citoyenneté et la créativité des jeunes dionysiens.	19
A • Des bourses pour concrétiser des projets de voyages	
B • La gratuité des transports en commun pour les jeunes dionysiens de moins de 19 ans	
C • La citoyenneté : colonne vertébrale de l'action jeunesse	
VI - CULTURE : ancrer la culture dans les territoires de la Ville	20
A • Co-construire une action artistique, patrimoniale ou culturelle	
B • Les équipements de territoire, une plus-value pour le développement culturel	
C • La poursuite de grands chantiers, à destination des jeunes et du lien intergénérationnel	

VII - DIRECTION PROMOTION DU SPORT : favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre. 22

A • Une offre sportive à l'intention d'un public cible.

- 1. Une réussite éducative par le sport pour les enfants
- 2. Autrement capables par le sport
- 3. Le sport se conjugue au féminin
- 4. Bien vieillir par le sport pour les seniors
- 5. Du sport loisir pour tous les goûts & gratuit

B • Favoriser des événements à caractère régional, national et international

C • Offrir des équipements structurants de qualité

VIII - Direction des solidarités : Construire un « Saint Denis solidaire ». 24

A • Saint Denis, Une Ville Amie de ses Aînés

■ 1. Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées aux seniors

- 2. Redynamisation du lien social par et pour les clubs
- 3. Faciliter l'information, la communication et l'accès aux droits
- 4. Développer les espaces d'échanges, de lien social et intergénérationnel
- 5. Faciliter le déplacement des seniors pour lutter contre l'isolement

B • Saint Denis, une ville prônant l'intégration sociale

- 1. Par l'accessibilité
- 2. Par le développement de la vie associative
- 3. Par la mise en œuvre d'actions et d'événementiels valorisant le vivre ensemble

C • Saint Denis, une Ville soucieuse de la Santé de ses habitants : UN AXE TRANSVERSAL

La Direction Générale du Développement Humain (DGADH) répond à la fois aux enjeux des projets d'une Ville solidaire, culturelle et sportive tout en misant sur les leviers de l'éducation, la jeunesse, de la mobilité et de la modernité.

Huit directions permettant d'appréhender l'individu dans sa globalité en vue de contribuer à l'ensemble de ses besoins fondamentaux, qu'ils soient sociaux, culturels ou nutritionnels à tous les âges de la vie.

PETITE ENFANCE : accompagner la parentalité et promouvoir la qualité des accueils.

A - Faciliter l'autonomie des parents par la création de places dans les structures d'accueil de la petite enfance

Conformément à sa Politique Éducative Globale et parce que l'enfant et sa famille sont au cœur des préoccupations de la municipalité, la Ville poursuit sa politique ambitieuse de proposer aux jeunes dionysiens, les moyens de s'épanouir dans un environnement socio-éducatif favorable, dès la petite enfance.

En effet, le projet d'accueil de la petite enfance intègre l'augmentation de l'offre de places sur le territoire, mais considère également l'aspect qualitatif en promouvant des outils d'intégration et de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et les inégalités, de participation à l'éducation des futurs citoyens et de soutien aux savoir-faire parentaux.

Cela explique l'engagement de la Ville dans cette politique volontariste de développement de 500 solutions d'accueil (dont 300 en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) sur la mandature 2014-2020. En 2017, ce sont plus de sept structures subventionnées (en nature ou en numéraire) qui ouvriront leurs portes, afin d'accueillir 170 jeunes dionysiens supplémentaires ;

En outre, la Ville poursuivra ses efforts afin d'adapter l'offre de service à la réelle demande des familles, par

la mise en place de nouveaux outils, tels que la plateforme unique de pré-inscription en crèche, la création d'un site web « parentalité » en partenariat avec la CAF ou encore la diversification de l'offre par la création d'un Relais d'Assistentes Maternelles pour l'accompagnement des professionnels de la petite enfance et des familles.

B - Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leur famille par un programme de réhabilitation des structures d'accueil de la ville

Après la réhabilitation des crèches Sœur Colette, Paul Demange et les Tulipiers, ce sont les jardins d'enfants Paul Demange et Léonel Payet qui entameront leurs remises aux normes en 2017, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le CCAS. En effet, la Ville souhaite répondre à la réglementation en vigueur tout en assurant de meilleures conditions d'accueil aux familles et de travail aux personnels.

II - Direction Projet Éducatif Global : favoriser la réussite éducative

A - Un engagement fort contre le décrochage éducatif.

En matière de promotion humaine, l'ÉDUCATION demeure un des axes prioritaires de l'équipe municipale. L'action phare de cette année 2017 est le recrutement de 150 volontaires en service civique afin de lutter contre le décrochage scolaire des élèves de CE2 dans les vingt-quatre écoles situées en REP et REP+.

En effet, le Service Civique permet dans le cadre d'un engagement citoyen d'acquérir de nouvelles compétences au sein d'une association ou d'une collectivité au plan local, national ou européen. Ce dispositif consiste à intégrer des jeunes de 16 à 25 ans à des missions d'intérêt général.

B - La Réforme des Rythmes Scolaires : poursuivre la mise en œuvre

Lancé en 2014, la Réforme des Rythmes Scolaires (R.R.S.) après deux années de mise en œuvre, la ville en partenariat avec l'éducation nationale a consulté les parents des élèves scolarisés en primaire à travers un référendum sur le choix de la ½ journée d'apprentissage (samedi ou mercredi matin). Le passage au mercredi matin ayant été acté, les orientations sorties de cette consultation sont appliquées depuis la rentrée d'août 2016.

Concernant le volet des activités périscolaires, l'objectif sera la consolidation et le développement de cette offre dans les écoles de la géographie prioritaire. Il s'agit de faire participer un plus grand nombre d'enfants aux activités proposées avec la généralisation de certaines activités (arts énergétiques, patrimoine culturel réunionnais, échecs, Percussions et musiques traditionnelles et Théâtre & expression corporelle...), lancées en 2015. En complément à ces activités liées à la R.R.S. et la ½ journée d'apprentissage qui a été déplacée au mercredi, un déploiement de l'offre de garderie est recherché dans le maximum d'écoles qui proposaient auparavant le « mercredi jeunesse ». Enfin pendant les vacances scolaires, l'objectif sera de poursuivre l'effort fait par la ville aux cours de ces dernières années en offrant des ateliers innovants et attractifs aux enfants dans le cadre des bons plans vacances.

C - Les ressources humaines

La Réforme des Rythme des Scolaires a également impacté l'emploi du temps du personnel communal puisque les agents travaillent désormais le mercredi matin. Il est à noter que Le dispositif de formation répondant à un objectif d'accompagnement et de valorisation des agents dans leur parcours d'insertion a démarré en 2016 et sera conforté en 2017.

Avec une pyramide des âges inversée, il convient donc d'anticiper un plan de reclassement et une information auprès de notre personnel vieillissant en fin de carrière, ayant exprimé un besoin de mobilité. Ce plan serait initié par la DRH et les partenaires sociaux en lien avec la DPEG.

D - L'Institut Municipal des Langues: consolider le plan anglais et l'apprentissage des langues orientales

La Ville maintient logiquement son ambition sur la pratique linguistique en 2017, l'Institut Municipal des langues voit son action renforcée.

La Réforme des Rythmes Scolaires a impacté le Plan Anglais dans sa mise en œuvre.

Le dispositif est désormais décliné sur deux temps :

- Pour les Grandes Sections, les CP et les CE 1, de manière inchangée, sur le temps de la pause méridienne ;
- Pour les CE 2, CM1 et CM 2, le Plan Anglais fait partie intégrante de modules proposés, dans le cadre du Temps d'Accueil Périscolaire (TAP), depuis le 1er septembre 2014.

Ces actions seront maintenues tout au long de l'année 2017.

Parallèlement, les élèves des classes de CM2 bénéficient d'une initiation aux langues orientales. L'offre déjà proposée, en mandarin et en hindi, est complétée par le tamoul.

E - Le développement de la scolarité

1. Développer les toutes petites sections - TPS

La scolarisation précoce des enfants est un axe investi par la Ville de Saint-Denis depuis 2008, permettant ainsi à environ 200 enfants âgés de deux ans et demi d'être scolarisés chaque année. Après la création de deux classes passerelles en 2012 en partenariat avec la CAF et le Rectorat, la Ville a souhaité conforter cette volonté, en favorisant la scolarisation précoce des enfants en classe de Toute Petite Section (TPS).

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. L'accueil des jeunes enfants est une des composantes de la prévention de l'illettrisme et de lutte contre le décrochage scolaire.

Dans ce cadre, la Ville souhaite ouvrir 10 classes de Toute Petite Section (TPS) sur la période de cette mandature, soit une offre de 200 places. Pour l'année scolaire 2016-2017, 2 nouvelles classes de TPS ont été ouvertes à la maternelle Jacarandas (Sainte Clotilde) et à la maternelle Herbinère Lebert (Chaudron), et 359 enfants (soit 52 % de plus qu'en 2015) ont ainsi pu être scolarisés en classe de TPS.



Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation en classe de TPS requiert une organisation, des activités et des moyens qui se distinguent nettement de ce qui existent dans les autres classes de l'école maternelle. Ainsi en 2017, afin de favoriser l'accueil et la scolarisation des enfants âgés de 2 ans en classe de TPS, la Caisse des Écoles va doter toutes les classes de maternelles de matériels éducatifs et mobiliers spécifiques, adaptés à cette tranche d'âge.

2 - Planifier la carte scolaire

Une transformation notable de la ville est observée depuis plusieurs années : création de nouvelles ZAC, constructions de logements collectifs sociaux, redynamisation des quartiers, renouvellement urbain... Cette évolution nous interpelle sur nos moyens pour accueillir les nouveaux élèves sur les périodes à venir.

En raison de plusieurs facteurs liés :

- à l'augmentation des effectifs scolaires,
- à la volonté forte de la Ville de recentrer la scolarisation des enfants sur l'école proche de leur domicile,
- à l'évolution de l'aménagement urbain et à l'absence de révision globale de la cartographie scolaire depuis 1999

La Ville souhaite donc mettre en place un schéma directeur des équipements scolaires et revoir cette cartographie en redéfinissant les périmètres scolaires.

Ainsi, en 2017, une étude globale sera menée sur l'ensemble du territoire communal, afin :

- d'évaluer l'impact de cette transformation en termes de prévisions d'effectifs scolaires (à moyen et long terme) et permettre à la Ville de préparer au mieux les cartes scolaires à venir ;
- de planifier un schéma directeur pour définir les besoins de construction de nouveaux groupes scolaires, afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions la population issue de la densification ;
- et d'élaborer un schéma directeur pour le développement de l'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans en classe de Toute Petite Section (TPS).

3 - Changer l'école avec le Numérique

Le numérique à l'école s'inscrit dans la nécessité d'accompagner le citoyen numérique de demain, afin d'éviter une nouvelle fracture sociale liée à l'accès aux nouvelles technologies. Le numérique devient donc un facteur de réduction des inégalités.

Au-delà de l'équipement technologique des écoles, il s'agira donc d'accompagner le jeune et les parents dans une nouvelle forme d'apprentissage et d'utilisation de l'information ; mais aussi d'éviter les dérives par des ateliers de prévention aux risques du tout virtuel.

Dans ce cadre, en 2017, la Ville souhaite équiper 23 écoles pilotes de matériels de type « classes mobiles », avant de lancer sur la mandature un déploiement généralisé des équipements numériques sur les 77 écoles.

Par ailleurs, en 2017, la Ville modernise son offre de photocopieurs pour les écoles afin d'accompagner au mieux le besoin des enseignants.

F - Poursuivre la mise aux normes des écoles

Le programme de travaux des équipements scolaires se poursuivra au cours de cette année 2017. Trois axes d'investissement sont ciblés ; la mise en accessibilité de 14 écoles pour un montant prévisionnel de 2 500 000 €, un programme de ravalement portant sur 11 écoles pour un investissement de 930 000 € et une mobilisation de 250 000 € en vue de conduire les interventions attendues en matière d'étanchéité.

G - Adaptation des forfaits communaux aux écoles privées

Les conventions liant la Ville aux écoles privées de la commune arrivant au terme de leurs premières échéances, le travail de définition des nouveaux forfaits communaux sera mené de manière concertée avec les établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale.

III - CAISSE DES ECOLES : mobiliser les ressources pour accompagner le fonctionnement des classes

Favoriser la réussite éducative

A - Des moyens humains pour assurer le meilleur accueil des élèves

À compter du 1er juillet 2016, la Caisse des Écoles prend à son compte, la gestion de 916 emplois aidés (dont 786 contrats aidés et 130 vacataires), en créant une cellule de Ressources Humaines, ceci pour davantage de cohérence et d'efficacité.

Pour continuer son engagement pris en 2016 pour l'insertion des jeunes, la commune s'est engagée à recruter pour 2017, 152 volontaires du Service Civique répartis comme suit : 150 missions de médiateur/animateur pour la réussite éducative, et 2 missions d'ambassadeur/animateur Agenda21, portées par la DPEG.

Pour la mise en œuvre du dispositif, un agrément daté du 11 juillet 2016 a été délivré à la Caisse des Écoles qui sera chargé de la gestion administrative de ces 152 jeunes intervenants (élaboration des contrats d'engagement, versement de l'indemnité).

B - Des moyens financiers pour faciliter la réussite des enfants

Par rapport à un contexte économique et social défavorable aux familles les plus démunies, par rapport au chômage et aux inégalités, à l'instar de 2016, en 2017 la Caisse des Écoles maintiendra et consolidera les aides consenties aux profits des enfants en difficulté et des familles.

Cette aide a pour but de permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible en veillant à la réduction des inégalités tant sur le plan matériel, qu'intellectuel et culturel. Elle contribue aussi au bon fonctionnement des écoles.

- **Une aide à la pédagogie** qui se traduit par :
 - L'achat essentiellement de livres scolaires, de petits matériels pédagogiques et de livres de BCD
 - L'aide aux classes d'intégration (CLIS) ;
 - L'aide au fonctionnement des classes ;
 - L'aide aux enseignants de la classe d'initiation (CLIN) ;
 - L'ouverture de nouvelles classes ;
 - L'aide aux intervenants des réseaux d'aide aux enfants en difficultés (RASED) et aux psychologues scolaires ;
 - Le matériel pour le plan anglais (livres, Cd roms, fournitures pour le développement de la pratique de l'anglais).
- **Une aide au fonctionnement des écoles**
 - Une aide forfaitaire afin de permettre l'achat de petites fournitures (papier, timbres, enveloppes, encre pour télécopieur...)
 - Une aide forfaitaire pour l'achat de consommables informatiques (cartouches d'encre pour les imprimantes).
- **Une aide à l'équipement des écoles**
 - Le renouvellement des matériels audiovisuels (téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD, lecteur MP3/CD...);
 - L'acquisition d'appareils photo numériques pour les écoles sur la base d'un projet validé par les inspections de l'éducation nationale ;
 - L'acquisition ou le remplacement des machines à laver pour les écoles accueillant les enfants des écoles maternelles ;
 - La réparation de matériel (appareils audiovisuels,...) ;
 - Le renouvellement du mobilier des BCD et du fond documentaire.

C - Maintien de l'aide aux familles dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées

Les sorties scolaires avec nuitées sont organisées par les écoles. La Caisse des Écoles attribue une subvention à l'école sur dossier pour les sorties scolaires avec nuitées. Elle intervient sur la part des familles les plus démunies, par écoles et par année scolaire. Les critères sociaux seront privilégiés. Les enfants des écoles élémentaires sont les principaux bénéficiaires de ces sorties, où ils profitent des prestations (repas.) et des animations du Centre d'accueil.

D - Financement des projets d'écoles et le soutien à la mise en place d'activités artistiques et culturelles à l'école.

Cette dotation vise à financer les prestations de service dans le cadre des projets d'écoles (projets pédagogiques). Il importe de les soutenir dans la mesure où ils favorisent l'ouverture des enfants sur d'autres apprentissages notamment les activités artistiques, culturelles, le développement durable dans le cadre entre autres de l'expérimentation de l'agenda 21 scolaire par la Ville, cité des arts...etc.

En 2017, la Caisse des Écoles présentera un Règlement Intérieur qui définira toutes ces aides et les modalités d'attribution. Ce document sera destiné aux écoles et des élus.

E - Extension du projet de réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) existe depuis 2009 et est porté juridiquement par la Caisse des écoles. Il est implanté actuellement sur 2 réseaux d'éducation prioritaire, les REP + du collège Mahé Labourdonnaix (Chaudron) et du collège des Deux Canons (Sainte Clotilde).

Avec une politique éducative qui favorise les conditions d'apprentissage et d'épanouissement pour les jeunes dionysiens, la commune de Saint-Denis s'est engagée dans le décrochage scolaire qui s'opère dès l'entrée dans le 1^{er} degré, notamment par l'accompagnement des enfants dès l'âge de 2 ans et leur scolarisation en classe de Toute Petite Section (TPS) ou en classe passerelle.

En 2015, la Ville a manifesté la volonté d'étendre ce dispositif au secteur de Montgaillard, dont le contexte sociodémographique est à l'image des autres REP +. Pour cela un diagnostic a été mené en 2016 en vue d'une extension PRE sur le secteur de Montgaillard, plus précisément sur un quartier sensible qui est celui de la Chaumière. Ce secteur enclavé de Saint-Denis est caractérisé par des problèmes d'intégration, un repli communautaire important, et des problèmes de logements non décents.

L'objectif pour 2017 serait la mise en place de cette action volontariste, avec l'arrivée d'une nouvelle Équipe de Réussite Éducative (ERE) avec l'entrée du collège de Montgaillard dans le dispositif.

IV - RESTAURATION SCOLAIRE : un plan d'actions autour de la santé et la solidarité.

À La Réunion, plus d'une personne sur deux est obèse ou en surpoids. C'est également le département où l'on compte le plus de diabétiques en France. La situation est particulièrement préoccupante pour les enfants.

Une étude de l'ARS et du Rectorat montre que plus de 26 % des enfants de La Réunion en CM1 sont en surpoids. Ce qui dépasse largement les proportions métropolitaines. Partant de ce constat, la ville souhaite améliorer l'état de santé des petits dionysiens notamment en agissant sur l'un de ses déterminants, la nutrition.

A - Éducation nutritionnelle dès la maternelle – une action en phase avec le plan national nutrition santé (PNNS)

Le PNNS vise à améliorer l'état de santé de la population par le biais de la nutrition. Il se décline en 4 axes :

- Réduire l'obésité et le surpoids dans la population ;
- Augmenter l'activité physique et diminuer la sédentarité à tous les âges ;
- Améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels.
- Réduire la prévalence des pathologies nutritionnelles.

Les actions menées par la Ville auprès des écoles maternelles rentrent tout à fait dans ce cadre. Mises en place en 2016 auprès de 22 maternelles, les actions relatives à l'éducation nutritionnelle, vont se poursuivre en 2017 auprès des 22 autres. En effet, il s'agit d'éduquer l'enfant dès son plus jeune âge sur les bonnes habitudes alimentaires. L'action vise également à améliorer les habitudes alimentaires et les dépenses énergétiques via l'activité physique des enfants, favoriser la mise en œuvre par les enfants, des repères de consommation et d'activité physique du Plan National Nutrition Santé de manière à prévenir l'apparition ou l'aggravation du surpoids et de ses complications.

Les parents et l'équipe éducative sont également associés à la démarche. Les parents participent en effet à des ateliers débat nutrition autour d'un petit-déjeuner pédagogique. Ils sont sensibilisés à l'équilibre alimentaire et à la nécessité d'une activité physique pour l'enfant. Les enseignants organisent et animent des réunions sur l'alimentation de l'enfant.

Les agents des restaurants scolaires bénéficient également d'un accompagnement sur le grammage des portions à servir. Ainsi, pourront-ils faire bénéficier ces bonnes pratiques nutritionnelles, aux enfants de l'élémentaire.

1 - La gratuité de la cantine un projet solidaire

Outre la satisfaction des besoins alimentaires des convives, de l'équilibre nutritionnel et de l'éducation au goût, la restauration scolaire de la ville englobe, aussi, des enjeux plus vastes rejoignant le champ de la solidarité. L'ambition de la Ville est de faire de la restauration scolaire un service public de qualité. Pour répondre aux enjeux de santé publique, il est essentiel que l'ensemble des enfants puisse accéder à un repas équilibré quels que soient les revenus des parents. Dans ce sens a été mise en place la gratuité de la cantine pour l'ensemble des petits dionysiens.

La Ville s'est engagée à assurer la gratuité de la cantine pour les enfants résidant sur le territoire de la Commune de Saint-Denis et scolarisés dans les écoles publiques.

Une première mesure concernant les tranches 1 et 2 a été lancée au 1er janvier 2015 et a touché un peu plus de 8000 élèves. Elle est étendue en 2016 aux tranches T3-T4-T5. À ce jour ce sont 9000 familles et 11000 enfants qui bénéficient de cet engagement.

Il s'agit de poursuivre l'engagement et d'envisager la mise en œuvre de la gratuité pour d'autres tranches en 2017.

Une responsabilité importante incombe ainsi aux personnels pour garantir notamment la qualité de ce service public.

2 - Vers un service public de qualité

Au vu des responsabilités pesant sur le personnel des restaurants scolaires, la Ville souhaite rationaliser et améliorer le fonctionnement des sites.

Pour cela en 2015 une étude pour un schéma général de la Restauration a été lancée. Celle-ci a débuté au 1^{er} mars 2016 par un diagnostic général des sites.

B - L'exploitation des premiers résultats de l'étude

La Ville de Saint-Denis, c'est 65 restaurants scolaires - 17900 rationnaires enfants.

L'objectif de l'étude est d'assister le maître d'ouvrage dans le choix d'une organisation optimale de la restauration scolaire notamment sur les volets suivants :

- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Le confort et l'accueil des enfants.
- L'amélioration des conditions de travail des agents.

Les premières conclusions du diagnostic font ressortir la bonne implication du personnel des restaurants, malgré un outil vieillissant et un effectif en flux tendu et des normes de plus en plus drastiques.

Dans un objectif de rationalisation, des créations de mini-cuisines territoriales pourraient être proposées. La collectivité, avec le principal financeur, la CINOR, devra mettre en place une programmation pluriannuelle d'investissement pour les travaux et les équipements.

Cependant, outre l'investissement, des pistes d'amélioration en termes d'organisation, de fonctionnement en 2017 seront priorisées. En 2017 seront privilégiées, pour le confort et le bien-être des agents la mise à jour du plan de maîtrise sanitaire, et la gestion de la pause méridienne.

Pour le plan de maîtrise sanitaire, les agents des sites bénéficieront d'un accompagnement afin de renforcer leur maîtrise au niveau de l'hygiène et la sécurité. Pour la pause méridienne, actuellement les agents des restaurants et notamment la chef cantinière sont responsables de la pause méridienne. Ce temps qui va de 11h30 à 13h15 est rythmé par les repas, les activités périscolaires assurées par les animateurs du temps périscolaire et les services civiques. Avec la collaboration de l'ensemble des agents, ce temps doit être bénéfique à tous les enfants.

La démarche qualité passe, également par la qualité des repas.

C - Des repas équilibrés répondant aux recommandations du Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition GEMRCN

La ville dans le cadre du nouvel appel d'offres a passé en revue l'ensemble des menus avec les chefs cantinières. En 2017, un nouveau plan alimentaire et un nouveau plan de menus seront mis en place. Le plan de menus sera valable sur 6 semaines, contre 4 aujourd'hui, afin de limiter la fréquence de présentation des plats. Les enfants vont bénéficier de nouveaux plats, le boucané, le cari d'œuf, la pintade. Des produits non consommés ont été enlevés des menus. Les enfants doivent au niveau de nos restaurants scolaires manger avec plaisir un repas varié et équilibré. Parallèlement au respect des obligations nutritionnelles, nous voulons choisir des produits de qualité. Pour cela, les circuits courts sont privilégiés pour avoir des produits locaux.

Cette démarche qualité, vise également la diminution des restes dans les assiettes.

D - Des repas de qualité pour la lutte contre le gaspillage alimentaire

Au niveau national, pour un repas de 450 grammes par personne, avec 150 grammes de pertes, la restauration génère 30 à 40 % de déchets. La ville n'échappe pas à cette constatation. Au regard des gros volumes produits et des déchets incompressibles que génèrent les modes de production, l'objectif est de réduire de moitié le gaspillage. L'action menée sur la Chaumière en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) sur l'année scolaire 2015-2016 en a permis une diminution sensible. Partant de cette première expérience et des tests menés au deuxième semestre 2016, un essaimage sera fait progressivement sur les autres sites.

La mise à jour des fiches techniques et le nouveau marché 2017 contribueront également à cette action.

E - Amélioration des conditions de travail - Sécurisation des interventions

Plus de 500 agents travaillent au niveau des sites pour la confection des repas. Il est primordial que ceux-ci puissent intervenir en toute sécurité et être accompagnés dans leur mission de production. Dans le fil directeur de la réorganisation de la Direction restauration scolaire, notamment afin de répondre à la réglementation en matière de sécurité, il est envisagé d'agir sur les pistes d'amélioration suivantes :

La formation du personnel

- L'organisation des postes de travail
- L'organisation du temps de travail
- Les Équipements de Protection Collectives et Individuelles.

Un programme pluriannuel d'actions en lien avec nos partenaires et les représentants du personnel sera également proposé.

V - DIRECTION JEUNESSE : accompagner la citoyenneté et la créativité des jeunes dionysiens.

A - Des bourses pour concrétiser des projets de voyages

Né en 2015, le nouveau dispositif « Bourses de Voyages » a permis la concrétisation d'une quinzaine de projets de voyages. En effet, 100 jeunes ont bénéficié d'un avis favorable de la part du comité consultatif pour l'attribution des bourses de voyages.

En 2016, ce sont 200 jeunes qui pourront aller à la découverte du monde pour faire de nouvelles rencontres, partager avec de nouvelles cultures et perfectionner leurs projets, qu'ils soient linguistiques, culturels, sportifs, professionnels ou pédagogiques.

À terme, 500 bourses de voyages seront attribuées chaque année.

B - La gratuité des transports en commun pour les jeunes dionysiens de moins de 19 ans

En partenariat avec la SODIPARC, la municipalité a lancé en 2015 la gratuité des transports en commun pour les jeunes dionysiens. Une première tranche de citoyens âgés entre 15 et 18 ans révolus bénéficie actuellement de l'aide, soit plus de 6 000 jeunes, sensibilisés à l'écocitoyenneté, qui se déplacent librement sur le territoire dionysien.

En 2016, la gratuité est élargie sur une nouvelle tranche de 13 à 14 ans, afin de participer au développement de l'autonomie chez les plus jeunes et de les inciter à la mobilité. C'est aussi pour soulager le budget familial et éviter les déplacements des parents que cette mesure a été instaurée.

C - La citoyenneté : colonne vertébrale de l'action jeunesse

La citoyenneté comme base de création des actions en faveur de la jeunesse. C'est pourquoi le lancement du conseil des jeunes permettra l'enrichissement et le développement optimal des projets à venir :

■ Le lancement du conseil des jeunes dionysiens

Il a été décidé de mettre en place un dispositif participatif des jeunes qui désirent s'investir dans le projet de la Cité, par la mise en place du Conseil des Jeunes Dionysiens. Ce nouveau dispositif souhaite prendre en considération la sensibilité, l'expertise et le regard que le jeune porte sur son territoire. Premier exemple de projet participatif : la création d'un parc de sports urbain.

■ La création d'un concept d'événementiel régulier

Lancement en 2016 d'un nouvel événement régulier qui viendra rythmer la Cité dionysienne. Développer lors de ces événements des thématiques essentielles pour les jeunes, dans son environnement des jeunes et dans son parcours.

■ Le développement de nouveaux espaces jeunesse

Début de la concertation avec les acteurs du territoire, sur la définition des concepts sur les quartiers, notamment sur les quartiers de Saint-François, La Bretagne et Le Moufia. L'objectif est d'identifier la typologie des besoins afin d'optimiser la création d'espaces accessibles et appréciés de Tous.

Réalisation d'un parc de sports urbains pour permettre aux pratiquants des nouvelles disciplines, comme le parkour et le street-workout, d'avoir un environnement propice et un lieu dédié au développement de leurs sports.

■ La médiatisation des portraits de jeunes dionysiens « En Lèr »

Un projet médiatique dans le but de valoriser l'expression de la jeunesse dionysienne. Faire voir et faire savoir que les jeunes de Saint-Denis sont créatifs, solidaires, ingénieux et résolument engagés à participer au développement de notre capitale jeunesse.

■ Le lancement du conseil des jeunes dionysiens

Il a été décidé de mettre en place un dispositif participatif des jeunes qui désirent s'investir dans le projet de la Cité, par la mise en place du Conseil des Jeunes Dionysiens. Ce nouveau dispositif souhaite prendre en considération la sensibilité, l'expertise et le regard que le jeune porte sur son territoire. Premier exemple de projet participatif : la création d'un parc de sports urbain.

Au titre de cette ambition, la Ville sera amenée en 2017 à collaborer au sein du Programme d'Investissement d'Avenir Jeunesse porté à l'échelle de la région Réunion par 26 partenaires.

CI - CULTURE : ancrer la culture dans les territoires de la Ville

Après une année de consolidation de la politique culturelle de la Ville en matière d'événements phares dans l'espace public, 2017 se propose d'être une année d'ancrage territorial : il s'agira de faire de la culture un acte de proximité, à destination des habitants de la Ville, de ses acteurs associatifs, artistiques, patrimoniaux et culturels. C'est ainsi que le fer de lance de l'activité de 2017 sera le développement culturel et la médiation de proximité. Comment ?

En faisant des actions pédagogiques et des ateliers des gestes forts d'une culture partagée, d'abord à l'échelle de son kartié, puis à l'échelle de la Ville tout entière. Le principe étant, par le biais de clés artistiques et culturelles à partager sur les territoires (par des ateliers, des temps de rencontre et d'échange entre amateurs et professionnels, des manifestations de proximité, etc.), de stimuler la vie artistique, patrimoniale et culturelle des cœurs de vie de chacun des kartiés. Puis, il s'agira de mettre à profit ces compétences dynamisées lors des temps forts de la Ville (événements nationaux, grandes dates régionales, etc.), en invitant les bénéficiaires des ateliers et autres dispositifs de proximité, à co-construire les projets phares (les « fêtes de nos origines » par exemple, comme la Fety Gasy, la fête de l'Eid, la Semaine Kréol, etc.). En somme, en 2017, le premier moteur de « la culture par tous et pour tous » sera :

A - Co-construire une action artistique, patrimoniale ou culturelle

Chacun des territoires de la Ville de Saint-Denis, chacun de ses kartiés, dispose de son identité propre, avec ses atouts, et ses contraintes (géographiques, etc.). Une cartographie fine de ces éléments, signalant ou non la présence d'équipements culturels municipaux (exemple : les bibliothèques du Réseau de Lecture Publique ou ceux de l'École Municipale de Musique de Danse et d'Art Dramatique) ou de structures porteuses de projets à l'échelle d'un ou plusieurs territoires (exemple : la Cité des Arts, La Fabrik ou le Centre Dramatique de l'Océan Indien) permettra d'identifier les forces et les faiblesses de chacun. Il s'agira alors, à partir de ce constat et sur la base de concertations, de co-construire avec les acteurs des territoires et leurs relais (DPV, DDVA, etc.) des projets qui correspondent à chacune des identités. En somme, faire du développement culturel de proximité en construisant des identités de territoire par les habitants eux-mêmes (mission de Ville d'Arts et d'Histoire entre autres) qui seront ensuite valorisées lors des actions artistiques, patrimoniales et culturelles dans les cœurs de Ville, puis lors de temps plus génériques.

B - Les équipements de territoire, une plus-value pour le développement culturel

Les équipements culturels gérés par la Direction du Développement Culturelle ont amorcé depuis 2016 leurs activités de territorialisation. 2017 poursuivra ce mouvement comme suit :

- **Pôle Projets** : Des actions telles que les Kabarchois poursuivront leur tournée dans les kartiés de la Ville, sous la forme de « caravanes musicales » (les KabarKartié) mettant à l'honneur des artistes amateurs du kartié, en lien avec des affiches professionnelles ; les dispositifs tels que les Plan Kartié seront poursuivis, et renforcés, afin de travailler à une préparation optimale pour les grands temps forts de la Ville (Fête de la Musique, Semaine Kréol, Journée Européennes du Patrimoine...);

- **EMMDAD** : Le dispositif des Interventions en Milieu Scolaire sera maintenu, afin de poursuivre une diffusion de l'apprentissage musical auprès du plus grand nombre d'enfants, en parallèle à l'enseignement qui se poursuivra au sein d'un établissement dont les travaux de rafraîchissement et d'amélioration d'accueil auront été terminés. S'ajoutera en outre un dispositif spécifique de sensibilisation à la musique des enfants des quartiers prioritaires, par le biais de la prise en charge du projet Démos sur des territoires de la Ville ;

- **RLP** : Si la Médiathèque François Mitterrand connaîtra une année de plus « hors les murs » (pour cause de travaux), les Médiabus entreront dans leur première année pleine, et poursuivront leur action de discrimination positive sur les territoires les plus isolés de la Ville, pendant que les bibliothèques annexes continueront à accueillir en décentralisation des manifestations à destination de leurs publics de proximité (ateliers, Marmit

Zistoir...);

■ VAH: La mission principale de Ville d'Arts et d'Histoire étant de travailler à la connaissance par les habitants de leur propre histoire et patrimoine, des actions telles que les « Samedis du Patrimoine » renforceraient leur ancrage au cœur des cités, en compléments au dispositif de mise en valeur des identités territoriales (itinéraire de l'esclave, etc.).

C - La poursuite de grands chantiers, à destination des jeunes et du lien intergénérationnel

Disséminée à l'intérieur de chacune des actions de la Direction du Développement Culturelle et de ses structures, la « jeunesse » fera l'objet d'une attention particulière: d'abord par le biais de dispositifs déjà existants, comme les Bons Plans Vacances, mais également dans le cadre d'actions ciblées, autour de la thématique de l'image et du numérique notamment. De nombreux nouveaux partenaires travaillant cette thématique sur le territoire dionysien, la Ville a fait le choix de les accompagner en rénovant et réhabilitant ce qui sera amené à devenir, dès début 2017, un nouveau pôle culturel: Château Morange. La constitution d'une équipe dédiée portant un projet en cercle concentrique, d'abord à l'échelle du quartier au regard de ses attentes et besoins exprimés, puis à l'échelle de la Ville tout entière (en résonance avec les équipements existants, comme la Cité des Arts), permettra de mettre en œuvre un projet stimulant pour les jeunes autour d'un de leur médium de prédilection, à savoir l'image et ses supports (numérique, informatique, internet, etc.).

Dans cette logique, Démos est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Dans une cohérence pédagogique et artistique globale, il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à cette pratique dans les institutions existantes.

Des concerts sont régulièrement organisés dont un grand rassemblement orchestral par an (la Philharmonie de Paris).

C'est dans ce cadre que les équipes de la Ville (Développement culturel, politique de la ville) en partenariat avec la Cité des arts, la FEDEP et la Caisse des écoles se mobilisent pour accompagner ces groupes d'enfants dans leur apprentissage de la musique.

En somme, en 2017, l'ancrage de la culture dans les territoires de la Ville passera par la mise en synergie des acteurs culturels et des équipements, afin d'apporter de la compétence en matière artistique, patrimoniale et culturelle aux habitants de la Ville. Cela, dans un contexte contraint, puisque les manifestations dans l'espace public feront l'objet d'une attention particulière en termes de sécurisation. Les normes imposées par l'état d'urgence nationale seront scrupuleusement respectées, impactant de fait des budgets (gardiennage, surveillance de site, etc.) afin de garantir avant tout la sécurité des personnes. C'est ainsi que de nombreux projets, au regard de ces contraintes, devront être revus et travaillés de telle sorte que leur impact en termes de sécurité et de budgets puisse être diminué: positionner autrement les projets, en prenant en compte l'émergence de nouvelles structures permettra ainsi de faire de contraintes des forces, en accompagnant des partenaires économiques (bars et restaurateurs de la Ville par exemple), ou des partenaires sociaux (actions dans les quartiers prioritaires de la Ville).

La culture étant un vecteur de lien social, le positionnement d'actions de médiation, d'ateliers, d'apprentissages artistiques divers, devrait sans doute permettre de travailler à l'apaisement, et ainsi de contribuer au mieux vivre ensemble au sein de sa Ville.

VII - DIRECTION PROMOTION DU SPORT : favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre.

A - Une offre sportive à l'intention d'un public cible.

La Ville reconduit et améliore ses actions sportives pour l'année scolaire 2016-2017, encadrées par les éducateurs de la Ville, auprès de publics diversifiés.

1 - Une réussite éducative par le sport pour les enfants

Pas moins de 21 éducateurs sportifs (ETAPS) et 36 vacataires intervenant en milieu scolaire et périscolaire seront maintenus en 2017.

En milieu scolaire et pendant les heures de cours se poursuivront les activités traditionnelles et du dispositif « Savoir Nager ». Ces cours sont dispensés dans les 6 piscines municipales de la Ville (Moufia, Butor, Source, Chaudron, Montagne et Bretagne) et concernent l'ensemble des enfants des 96 classes de CM2 des écoles publiques de la Ville, soit 2 193 élèves.

Dans le cadre du temps périscolaire sur le TAP (Temps Activité Périscolaire) et ARE (Activités Récréatives Éducatives) 4 heures par semaine par intervenant seront consacrées à la découverte de nombreuses activités sportives lors de la pause méridienne (12 heures à 13 heures) et après les heures de cours, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Tout au long de l'année et en dehors du cadre scolaire un certain nombre de dispositifs sont offerts aux jeunes dionysiens.

Le dispositif « École Municipale des Sports » se poursuit pour les enfants de 5 à 11 ans. Actuellement, 654 enfants profitent des 18 disciplines proposées. L'ouverture au 3-4 ans dans le cadre de la baby gym a récemment vu le jour.

Les associations sportives, par le biais des « Animations Sectorielles » interviennent les mercredis, samedis ou dimanches. L'animation est assurée par des éducateurs.

Pour finir, le dispositif « Vacances Sectorielles » permet à 20 jeunes par quartier de découvrir un sport différent chaque jour.

L'offre d'activités sportives est également accessible aux personnes porteuses de handicap.

2 - Autrement capables par le sport

Les éducateurs sportifs interviennent également auprès des jeunes dont les facultés physiques ou mentales les éloignent de la participation à la vie sportive.

Notamment dans les CLIS (Classe Locale d'Intégration Scolaire) qui est une classe de l'école destinée aux élèves en situation de handicap ainsi que dans les IME (Institut Médico-éducatif) établissements d'accueil d'enfants et adolescents atteints de handicap mental présentant une déficience intellectuelle et dans les diverses associations telles que le Comité Handisport, AEHD (sport adapté), SAMSA Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (non-voyants), Handi Sport Club Féminin, Association Autisme.

En outre, le Centre d'Entraînement pour les Personnes Porteuses de Handicap de Saint-Denis (CEPPHSD) plus particulièrement tourné vers le haut niveau, permet à 30 jeunes de s'entraîner 3 fois par semaine principalement en athlétisme. Le dispositif a entamé sa troisième saison en 2016.

Les enfants et femmes porteuses de Handicap ne sont pas oubliés car ils sont également intégrés dans les dispositifs « École Municipale des Sports » et « Elle est sports ».

Chaque année, la Ville de Saint-Denis participe à la Journée Internationale du Handicap en organisant des ateliers sportifs où près de 900 personnes sont réunies au complexe de Champ Fleuri. Depuis trois ans, deux

jours handi-aquatique sont mises en place pour promouvoir les activités aquatiques en destination des personnes handicapées.

La Ville de Saint-Denis mène avec constance une action reconnue en faveur de l'accessibilité de tous aux sites sportifs et cela permet ainsi de développer et favoriser la pratique sportive chez les personnes en situation de Handicap.

Le public féminin demeure une cible de choix.

3 - Le sport se conjugue au féminin

Le dispositif « Elle est sport » mis en place depuis six ans ne cesse de susciter l'engouement du public féminin. Une dizaine d'activités sont proposées dont des nouveautés plébiscitées telles que la zumba, le beach-tennis, le circuit training, le self-défense, la nage avec palme et de la randonnée.

Avec 1 005 femmes inscrites cette année, soit une progression de plus de 50 % depuis 6 ans, c'est un vrai succès qui sera maintenu en 2017.

4 - Bien vieillir par le sport pour les seniors

La Direction Intégration Pôle Seniors reconduit son dispositif pour ce public en proposant une dizaine d'activités dont 4 sportives (golf, marche nordique, body karaté et stretching) adaptées et encadrées par les éducateurs sportifs.

Ces dispositifs permettent de démocratiser les sports et le rendre accessible à tous à moindre coût.

5 - Du sport loisir pour tous les goûts & gratuit

Tout au long de l'année, la Ville propose des séances d'aérobic en plein air. Les séances, qui regroupent près de 110 personnes, ont lieu deux fois par mois sur l'Esplanade de Champ Fleuri (le deuxième et dernier vendredi de chaque mois de 18 heures à 19 heures)

La Ville, en partenariat avec l'OMS, permet de promouvoir des activités sportives à grande échelle concentrées sur un même site et regroupant des actions sportives d'associations dionysiennes telles que « Soyons sport », « Journée des Arts Martiaux », « Relais de Saint-Denis » (course populaire depuis plus de 62 ans)...

En 2017, la Ville mobilise ses équipes autour du projet sport loisir dans les quartiers sur des disciplines fédératrices telles que la randonnée, le football et le handball féminin et masculin ainsi que la pétanque.

B - Favoriser des événements à caractère régional, national et international

En 2016, la Ville de Saint-Denis a proposé aux Dionysiens plus de 320 manifestations régionales et huit manifestations sportives de portée nationale et mondiale.

Pour 2017, la Ville de Saint-Denis reconduira ces grandes manifestations telle que Meeting International d'Athlétisme, le Trophée de la Ville, le Grand Raid, le Tour de l'île Cyclisme, le Tour Auto, le Gala de boxe... et continuera à accompagner les 160 associations dionysiennes dans leurs projets sportifs, notamment en moyens logistiques, humain et financier.

La prévention du danger et le renforcement de la sécurité sont également pris en compte lors de ces événements sportifs.

La Ville a su se doter d'une infrastructure sportive de qualité

C - Offrir des équipements structurants de qualité

Plus de 200 équipements sportifs sont entretenus quotidiennement par les 232 agents sur site et renforcés par les trois régies travaux sport dans le but de garantir aux usagers des espaces sportifs sécurisés, propres et accueillants.

Ainsi, le nouveau gymnase du Bois de Nèfles (livré en 2017) sera géré par la Direction Promotion du Sport.

L'année 2017 sera marquée par une grande volonté politique d'aménagement du territoire de par la création et la réhabilitation d'espaces sportifs qui répondent aux différents besoins sportifs des Dionysiens :

- l'étude de la réhabilitation du gymnase et stade Jean Ivoula
- des travaux de réhabilitation du Complexe de Domenjod
- la construction du Centre indoor à Primat
- la construction d'une aire de Kick-Boxing Bois de Nèfles
- la construction d'un club house pour le Tennis Club de Champ Fleuri
- la couverture du plateau noir de la Source
- création d'un synthétique au stade du Moufia

VIII - Direction des solidarités: Construire un « Saint Denis solidaire ».

L'année 2016 a été une année synonyme de renforcement en termes de politique sociale au sein de la Direction des Solidarités.

En effet, la différence ne doit pas être une barrière mais bien une force qui pour la municipalité de Saint Denis passe par la lutte contre les exclusions.

L'année 2017 sera donc une année supplémentaire d'un combat humain qui porte ses fruits au fil du temps. L'engagement de la Ville pour les personnes âgées, les différentes communautés de l'Océan Indien, les personnes autrement capables, les personnes en difficulté est de leur permettre un mieux vivre ensemble.

La santé étant un axe majeur de ce mieux vivre, se traduit dans la volonté de multiplier les actions dites de prévention primaire pour tous les Dionysiens.

A - Saint-Denis, Une Ville Amie de ses Aînés

La politique sénior menée par la Ville de Saint-Denis reste un axe fort de la mandature, les Aînés constituant un réel enjeu humain.

La municipalité s'est engagée depuis 2013 dans une démarche « Ville Amie des Aînés » cette volonté s'inscrit dans la nécessité d'anticiper au mieux l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées et d'accompagner le bien vieillir.

1 - Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées aux séniors

Plan Sénior en action 2017 dont la mise en œuvre est prévue l'année prochaine proposera un panel d'activités au senior ainsi qu'une meilleure territorialisation au plus près des besoins. Un travail expérimental sur les secteurs des hauts sera proposé en 2017 et permettra d'adapter l'offre à ces quartiers pour qui l'offre classique ne fonctionne pas.

Par ailleurs, la direction maintient les actions financées visant la promotion du vieillissement actif des Séniors (Marche Bleue, Plan Sénior en Action,...), le travail partenarial avec les Directions Thématiques concernant la mobilisation et la participation des Séniors aux actions telles que « Lire en short » ou « Les Journée Européennes du Patrimoine » par exemple, le partenariat développé avec l'Aquanor ou la Mutualité de la Réunion.

En 2017, la Ville investira davantage le réseau Ville Amie des Aînés par le biais de colloques et rencontres afin de mettre en avant notre pratique et l'enrichir.

2 - Redynamisation du lien social par et pour les clubs

Cette action repose sur les leviers quatre principaux axes.

L'action porte sur le maintien de l'existant, tant au niveau relationnel que matériel mais également vers d'autres approches dans le but d'optimiser les offres.

La Ville poursuit l'accompagnement des actions des Club par le biais d'attribution de subventions et le maintien de la relation de proximité.

L'accès porte également sur un renforcement du travail mené au sein du Centre de Ressources auprès des clubs mais également des séniors en proposant entre autres les services d'un Écrivain Public. De même, Une attention particulière est portée sur le travail engagé sur la réhabilitation des locaux des clubs appartenant à la Ville tout en réfléchissant à une autre approche en matière de territorialisation des clubs en fonction du positionnement des écoles afin de faciliter l'inter-génération

3 - Faciliter l'information, la communication et l'accès aux droits

Afin de porter au mieux l'information, il est proposé la mise en place d'un Guichet Unique d'information des séniors.

Cela permettra, notamment dans le cadre de la thématique santé, des actions de sensibilisation et prévention primaire adaptées aux problématiques actuelles des séniors

L'accompagnement d'instance telle que Conseil des Sages en collaboration avec la Direction de Démocratie de Proximité est également un axe important à développer.

4 - Développer les espaces d'échanges, de lien social et intergénérationnel

Amorcer le travail de réseau Projet Intergénérationnel qui constitue un projet phare de la mandature permet de créer le lien social. La mise en œuvre nécessite différents scénarios incluant des phasages.

Il s'agit, en effet, de promouvoir le vivre ensemble pour une meilleure prise en compte des séniors

Faciliter le déplacement des séniors pour lutter contre l'isolement

Il s'agit de maintenir l'aide apportée concernant le financement de location de bus pour Les sorties culturelles qui permettent également les échanges entre clubs et de créer le lien social sont maintenu. C'est à cette fin que sera maintenue l'aide accordée pour le financement de location de bus.

B - Saint Denis, une ville prônant l'intégration sociale

L'accès aux différents services de la Collectivité permet d'éviter une fracture sociale des personnes âgées ou en situation de handicap et de lutter contre l'isolement que ce soit dans l'accès aux services, qu'aux activités sportives et culturelles, au marché du travail, etc....

1 - Par l'accessibilité

Permettre l'accessibilité à tous les ERP ville et l'accès à l'information

Un travail a été impulsé dans le cadre de la Mise en œuvre de l'AD AP (Agenda de l'Accessibilité Programmé) il s'agit à présent de finaliser le travail de diagnostic, afin de constituer l'agenda qui doit être validé par la Préfecture au plus tard le 19 mars 2017.

La concrétisation de ce processus d'aide à la communication dans des espaces publics et les services qui accueillent du public pourra se poursuivre (écriture en braille, formation des agents...) et permettra de donner un nouvel essor à la Commission Communale d'Accessibilité de par la réforme sur ses nouvelles compétences

Elle permettra également, une adaptation à tous les handicaps : à l'école, dans les espaces publics, au sein des Accueils Collectifs de Mineurs/Camps d'Ados... et favorisera l'inclusion et l'intégration socioprofessionnelle au sein de la Mairie par le biais du travail partenarial avec la Direction de l'Insertion sur la place des personnes autrement capables dans le processus d'Insertion de la Ville.

Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles, variées et adaptées.

L'ensemble des actions portées par la Ville qui contribuera à changer les regards sur le handicap et à créer davantage de lien entre les personnes valides et handicapées (tel que Handi aquatique, Ciné pour tous, Journée Handikapable) sera renforcée.

Avec pour objectif, le maintien, le développement et le soutien aux associations œuvrant dans ce domaine par le biais d'attrition de subventions.

Cela permettra de consolider le travail avec les Directions Thématiques concernées sur leurs programmations d'actions afin de pouvoir inclure aux mieux les personnes autrement capables non seulement en tant que

consommatrices mais en tant qu'actrices. (Participation au plateau Fête de la Musique, Journée Européenne du Patrimoine,.....)

Faciliter l'intégration par l'accès à l'information et aux droits.

L'accès à l'information et aux droits et l'aide au plus démunis constituent un moyen privilégié d'aide à l'intégration facteur de cohésion sociale.

Cela concerne aussi bien les personnes migrantes que ceux porteurs de handicap dans le cadre de l'application de la Politique Municipale Globale en développant davantage le lien entre les usagers et l'institution.

Des outils permettent d'aider et d'accompagner des populations migrantes (administratif, orientation, écoute...). De même, il s'agit de maintenir la parole citoyenne au travers du Comité Consultatif et d'Orientation et d'intégration (CCOI) qui est un outil d'aide à la décision et de démocratie participative et de la Commission Communale d'Accessibilité

Les plus démunis continuent de bénéficier de l'aide alimentaire par le biais de la Croix Rouge.

2 - Par le développement de la vie associative

Accompagner le tissu associatif des différents communautés :

Un tissu associatif sain permet de développer des actions associatives au sein de la salle polyvalente jouxtant le pôle intégration ainsi que sur le plateau construit à cet effet.

Pour cela, il faut maintenir l'accompagnement des associations en ingénierie de projet et en attribution de subvention tout en développant le partenariat externe.

3 - Par la mise en œuvre d'actions et d'événementiels valorisant le vivre ensemble

Les actions portées par le Pôle, telles que la Fête de la Lune, le projet Karibou permettent de promouvoir la culture et développer le partage culturel

C - Saint Denis, une Ville soucieuse de la Santé de ses habitants : UN AXE TRANSVERSAL

L'objectif est de promouvoir la prévention primaire auprès des Dionysiens de tous âges

La Coordinatrice Santé mène une mission transversale interne à la Direction mais également auprès des directions thématiques concernées.

Pour 2017, ses missions porteront sur : Le Contrat Local de Santé

Les groupes thématiques travailleront sur l'élaboration d'un contrat local de santé.

Cette contractualisation fera suite à la signature du protocole d'accords basé sur un plan d'actions en adéquation avec un diagnostic fait au préalable selon les axes de la Politique de la Ville sur les Quartiers prioritaires, notamment au sein de l'Atelier Santé Ville.

L'opportunité de la création de deux centres de santé pourrait alors être établie.

Ces étapes devant aboutir à la signature du Contrat Local de Santé au cours du premier trimestre 2017

L'axe santé fera l'objet d'une attention particulière dans les actions portées par la Ville dans différentes thématiques, dans l'accompagnement des associations en ingénierie projet et subvention, dans la poursuite des partenariats internes et externes.

Table des matières

I. Enjeu 1 : Cadre de vie et quotidienneté	28
A. Habiter un logement adapté et agréable	29
1. L'offre adaptée et suffisante de logement	
2. La qualité du logement	
B. Vivre sa quotidienneté en étant entendu: le service public de proximité à l'ère du numérique inclusif	30
C. Profiter d'espaces de vie partagés propres et embellis, en recréant le lien à la Nature en Ville	
D. Vivre dans des quartiers tranquilles et sécurisés	32
E. Investir des équipements de proximité pour faire vivre le quartier	
II. Enjeu 2 : l'insertion, l'économie et l'emploi	35
A. Retrouver une activité selon un parcours d'insertion individualisé	
B. Pouvoir retrouver une activité selon un parcours d'insertion individualisé	
1. Retourner à l'activité au service d'une association dans son quartier	
2. Travailler au sein des services municipaux 2 à 3 ans pour se forger une expérience afin de pouvoir ensuite s'insérer dans le tissu économique	
3. Contribuer au développement de son quartier en s'inscrivant dans un chantier d'insertion et en apprenant un métier	
4. Réintégrer un emploi après le chômage de longue durée	36
B. L'accompagnement de l'économie sociale et solidaire	
1. Les chantiers d'insertion: tremplins vers l'économie sociale et solidaire	
2. CAPAB: pour accompagner des initiatives en ESS dans les quartiers	
III. Enjeu 3 : la cohésion sociale	37
A. Se connaître, développer des activités ensemble et être solidaires au sein de son quartier	
1. Action sociale de proximité et solidarités	
2. Écoles et petite enfance	38
3. Sport, culture et jeunesse	
4. Laisser un champ libre à la créativité citoyenne au sein des territoires	
B. Le développement de la vie sociale par l'accompagnement des associations	
1. UNE ANIMATION TERRITORIALE RENFORCÉE	
2. UN ACCOMPAGNEMENT DIVERSIFIÉ DES ASSOCIATIONS	39
3. UNE RÉHABILITATION ANNUELLE DES BÂTIMENTS MIS A DISPOSITION	
4. UN PRIX ANNUEL DU BÉNÉVOLAT	

La territorialisation pour une proximité participative et efficace

Avec le projet de vie et le projet de ville, le projet des territoires est le troisième grand axe du projet municipal. L'objectif est de tendre vers une action de proximité participative et efficace. Trois enjeux forts structurent cet objectif :

- 1 - Le cadre de vie et la quotidienneté
- 2 - La cohésion sociale
- 3 - L'insertion, l'emploi et l'économie sociale et solidaire

La Ville s'est donné les moyens de cette ambition :

- En définissant des stratégies territoriales fortes sur chacun des neuf bassins de vie qui constituent le territoire communal. Ces stratégies se déclinent en neuf feuilles de route opérationnelles pour 2017. Au sein de ces neuf bassins de vie 11 quartiers ont été définis avec l'État comme étant prioritaires au titre du nouveau Contrat de Ville (cf. carte jointe)

- en renforçant les équipes sur leurs territoires, qui sont composées :
 - ♦ des coordonnateurs garants de la réalisation des feuilles de route appuyés par des animateurs de développement local et des adultes relais. Pour les territoires intégrant des quartiers prioritaires, les coordonnateurs sont également les chefs de projet de la politique de la Ville
 - ♦ pour le cadre de vie et la quotidienneté des techniciens propreté et habitat qui viennent compléter l'équipe des ingénieurs territoriaux, des techniciens de proximité et des équipes propreté des Mairies Annexes
 - ♦ pour la cohésion sociale : des animateurs des conseils de secteur et des conseils citoyens et un partenariat renforcé avec animateurs de la FEDEP et du CAP, des référents sports et culture, en plus des CPEL et des CLRS
 - ♦ pour l'insertion, l'économie et l'emploi : des techniciens insertion et un partenariat renforcé avec CAPAB, le centre alternatif

En 2017 ces équipes seront formées et bénéficieront d'un accompagnement particulier pour consolider leurs métiers de terrain respectifs (formation BPJEPS des animateurs, accompagnement des chefs de projets, formations responsables de Mairie Annexe) et leur capacité à faire de l'habitant leur partenaire privilégié (accompagnement de la direction de la démocratie participative pour systématiser l'association et la prise en compte de l'habitant).

- En donnant à ces équipes une organisation et une légitimité via la coordination territoriale : un système de comités techniques et de pilotage qui permet aux coordonnateurs d'orchestrer la réalisation des feuilles de route des territoires en mobilisant les pilotes thématiques et les services support de la collectivité. Le suivi et l'évaluation des feuilles de route centralisés, pour faciliter le réajustement des stratégies territoriales.

- En s'appuyant sur le citoyen, ses attentes et son implication, pour une « ville intelligente »
Cet objectif fort du mandat associe l'ensemble des services de la collectivité et particulièrement les directions de la DGADT (*Direction de l'insertion, direction des associations et de la vie sociale, direction de la politique de la Ville, Direction des projets territoriaux, direction de l'habitat, direction de la coordination des Mairies Annexes, Direction de la démocratie participative*) qui interviennent selon les trois enjeux structurant l'action de proximité :

I - Enjeu 1 : Cadre de vie et quotidienneté

A - Habiter un logement adapté et agréable

La qualité du cadre de vie de l'habitant dionysien commence chez lui. Pas d'épanouissement possible au sein de son quartier si l'on ne dispose pas d'un logement adapté à sa cellule familiale et à son activité et qui pourra évoluer tout au long de la vie selon un parcours résidentiel. Ce logement doit être agréable ou à minima décent que l'on vive dans le parc privé ou public.

Devant cet enjeu majeur la Ville développe une politique volontariste dépassant largement les obligations que la loi fixe aux collectivités.

1 - L'offre adaptée et suffisante de logement

Via les garanties d'emprunts et un partenariat actif avec les acteurs du logement, la Ville offrira 900 nouveaux logements sociaux sur l'ensemble de son territoire, selon une typologie variée permettant à des familles aux revenus et aux compositions différentes d'accéder au logement. Par ailleurs la Ville facilite le parcours résidentiel des habitants en leur permettant via la gestion du Parc Ville (560 logements) et la participation aux Commissions d'Attribution de Logements du Parc bailleurs (XX logements). En 2017 avec les évolutions des compétences entre les collectivités (Loi ALUR), l'organisation de l'attribution de logement va évoluer. Dans chacune de ses Mairies Annexes la Ville proposera de l'information et une aide à la demande de logement en ligne via les écrans publics numériques (guichets de niveau 1). Les demandes de logements se feront via un guichet unique à l'ensemble des bailleurs afin de faciliter les démarches de l'utilisateur.

Pour aller plus loin dans le parcours résidentiel la Ville offre à certains de ses locataires la possibilité d'accéder à la propriété. Entre 1982 et 1988, la Ville a réalisé 1 193 Logements Très Sociaux (LTS). Afin de faciliter l'accession à la propriété, dès février 1992 la Ville a confié à la SODIAC une mission d'assistance et un mandat de vente de son patrimoine LTS. À ce jour, la Ville reste encore propriétaire de près de 560 LTS. Le processus de vente engagé depuis plus de 20 ans sera renforcé en 2017 grâce à une nouvelle gestion des ventes intégrant les difficultés sociales (situations sociales et financières des familles devant être en adéquation avec une acquisition), techniques (remise aux normes préalables à la vente) et réglementaires (régularisation du foncier avec imbrication, contraintes PLU/PPR) à surmonter.

2 - La qualité du logement

Réhabilitation des Parcs Ville et bailleurs sociaux

En dehors des obligations réglementaires qui incombent tout bailleur, l'amélioration du cadre de vie des locataires des 560 LTS de la Ville représente un axe fort de la municipalité. Au vu du nombre important de LTS et surtout de la vétusté d'un certain nombre d'entre eux, du fait notamment de leur ancienneté, les efforts doivent se poursuivre en 2017. La Ville continuera donc en 2017, son engagement à hauteur de 500 k€ dans une politique de réhabilitation des LTS, pour dans un premier temps, adapter les logements aux personnes à mobilité réduite et garantir la sécurité des locataires. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, qui nécessitera de fait la réalisation d'une étude fine permettant de préciser le programme d'intervention et d'étudier la possible mobilisation de concours financiers.

Lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat insalubre

En dehors des locataires de la Ville, et des situations de propriétaire-occupant ou occupant sans titre, nombre de locataires sont encore aujourd'hui concernés par des situations de logement insalubre, non décent, ou avec des infractions majeures au Règlement Sanitaire Départementale (dont l'application relève du pouvoir du Maire). Les plaintes reçues à l'ARS et en Mairie témoignent d'une non-diminution de ces situations d'habitat indigne. La Ville poursuit donc son intervention auprès des bailleurs privés ne respectant pas les normes de décence et pouvant être qualifiés de « marchands de sommeil ».

En dehors des enquêtes réalisées et son intervention directe auprès de ces propriétaires, la Ville poursuit son engagement dans une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, afin de constater, d'accompagner et d'engager des procédures incitatives puis coercitives, dans le cadre d'un partenariat avec les Services de l'État et de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Enfin, si la réalisation d'opération de RHI a permis de régler certaines zones insalubres, il n'en demeure pas moins, que les situations d'insalubrité diffuse persistent. Les écarts de la Ville ou certaines zones des mi-pentes, sont encore les témoins de ces situations de détresse, où les personnes, qui finissent par se replier sur elle-même, n'ont plus de solutions pour sortir de cette spirale. Les actions relevant du droit commun ont très vite montré leur inadaptation au contexte local. Il est donc plus qu'important d'apporter des solutions hors droit commun, qui tiennent compte des problématiques locales et permettent d'améliorer les conditions de vie, mais surtout d'encourager et de remobiliser ces personnes en difficulté. La réussite des actions passées de la Ville, démontrées notamment par la satisfaction des bénéficiaires, nous conduit à poursuivre en 2017 notre engagement dans des actions d'auto-réhabilitation accompagnée, par l'intermédiaire d'associations spécialisées.

Enfin, avec la création d'un pôle dédié au cadre de vie et à la qualité de l'Habitat en 2016, la Ville s'orientera en 2017 dans une démarche globale de lutte contre l'habitat indigne, avec comme point de départ un diagnostic de l'ensemble des bâtiments dégradés. Cette volonté pourrait notamment être menée en partenariat avec et à l'échelle de la CINOR, dans le cadre de la mise en place du PILHI.

Focus Quartiers Prioritaires

Dans le cadre du Contrat de Ville, la conférence intercommunale du logement doit permettre un traitement prioritaire des parcours résidentiels. La Ville a contribué à la mise en place de cette instance par la CINOR en 2016 et y participera en 2017.

B - Vivre sa quotidienneté en étant entendu: le service public de proximité à l'ère du numérique inclusif

Les équipes des 19 Mairies Annexes et Centres Municipaux poursuivent leurs actions en 2017 sous l'angle de l'amélioration continue des services en recherchant des gains de continuité, de qualité et de modernisation pour l'offre actuelle en état civil, action sociale, demande de logement,... Elles s'associent, de plus, à la mise en œuvre des dispositifs dédiés à la jeunesse, à la démocratie participative, au développement économique, à la politique de la Ville afin que le territoire dionysien bénéficie de façon équitable des nouveaux projets de développement de la Ville. À l'écoute de l'habitant, elles traitent les doléances des citoyens collectées en continue à l'accueil des Mairies Annexes, durant les audiences hebdomadaires des élus de secteurs, lors du dialogue dionysien avec le Maire (émission radio hebdomadaire) ou à l'occasion des « Sak Nou la fé » (bilans de quartiers annuels).

En 2017, avec l'outil Allô Saint-Denis, une inscription en ligne des doléances concernant la voie publique permettra de faciliter d'autant plus l'expression citoyenne. D'autres outils développés par la Ville et l'ensemble des administrations permettent de réaliser des démarches en ligne autour du bus gratuit, du logement, de l'emploi, des aides sociales,... Ces nouveaux outils ne doivent cependant pas créer une fracture numérique.

Pour que le numérique permette d'optimiser la prise en compte des citoyens et d'accélérer les démarches sans exclure une partie de la population, la Ville développe un nouveau service d'aide à la réalisation des démarches en ligne: dans une démarche d'engagement citoyens (service civique national), de jeunes Écrivains Publics Numériques complèteront, dans chaque Mairie Annexe ou centre municipal ainsi qu'au pôle intégration, l'offre de service public offerte aux Dionysiens sur une mission de web facilitateur. En effet, ces derniers seront chargés d'accompagner les habitants le plus éloignés du numérique dans leur démarche via internet et de ce fait, de favoriser l'accès à tous les dispositifs d'aide et de solidarité de droit commun disponibles via internet.

C - Profiter d'espaces de vie partagés propres et embellis, en recréant le lien à la Nature en Ville

En 2017 la Ville poursuit son effort de propreté du domaine public dans les quartiers. Prêt de 700 km linéaires de bas côtés de voiries et plus de 50 espaces publics de proximité, en augmentation avec le développement de la proximité, sont entretenus par près de 300 agents en régies dans chaque Mairie Annexe et Centre Municipal. La Ville fait également intervenir des entreprises à hauteur de 260 k€.

Sur chaque territoire, des techniciens de propreté veillent à l'optimisation et à la rationalisation des ressources terrain et coordonnent les acteurs de la propreté. Ainsi pour les espaces qui n'appartiennent pas à la Collectivité, la Ville travaille en partenariat avec la CINOR, le Conseil Départemental, les bailleurs, les acteurs privés et associatifs.

Au-delà du nettoyage, du débroussaillage et de l'élagage les territoires sont confrontés aux dépôts sauvages de déchets sur le domaine public. En partenariat avec la CINOR, en plus du travail de collecte de ces dépôts, un travail de fond est mené sur la sensibilisation à l'environnement et sur le réaménagement des anciens sites de dépôts sauvages avec les habitants.

En 2017, nous souhaitons associer fortement les habitants à la propreté de leur quartier. Des opérations « Netoy Nout Kartié » se développeront sur l'ensemble des territoires et les projets d'embellissement des anciens sites de dépôts sauvage se feront dans le cadre de démarches d'insertion valorisante pour les habitants du quartier. Ces opérations d'embellissement font déjà l'objet de concertation avec les habitants, cette méthode sera renforcée en 2017 grâce aux animateurs de la démocratie participative et aux conseils de secteurs missionnés sur l'environnement.

Au-delà des anciens sites de dépôts sauvages une stratégie forte de création d'espaces de retour à la terre est mise en œuvre pour permettre à l'habitant de recréer un lien avec la nature. Si les jardins de cocagne de la Montagne sont aujourd'hui en plein fonctionnement, que les jardins familiaux de Primat produisent et que les serres pédagogiques de Bois de Nèfles permettent aux écoliers de s'essayer au jardinage, les jardins familiaux du Chaudron vont permettre à 100 familles du Chaudron dès fin 2016, puis 100 de plus à fin 2017, d'exploiter des jardins potagers, le projet « miel en l'air » (ruchers en toitures) va permettre d'essaimer l'activité apicole sur d'autres toitures de la ville). Enfin le pôle agrobiologique de Saint François va permettre à des personnes en insertion de se former à l'agriculture bio et de s'installer pour valoriser les espaces agricoles des Hauts de la Commune dans le respect des écosystèmes et mettre en place des circuits courts d'approvisionnement en bio. Ces différents projets, tous menés dans une logique d'insertion et avec la participation des habitants ont des effets en matière de retour à l'activité, de vivre ensemble (échanges et activités collectives sur les sites de production), de gain en pouvoir d'achat (autoconsommation) et de bien manger (santé publique).

Focus Quartiers Prioritaires

Dans le cadre du Contrat de Ville les bailleurs sociaux bénéficient de l'exonération de la TFPB à condition de mettre en place un plan d'action permettant d'améliorer la vie dans les Cités. En 2016 la direction de la politique de la Ville a développé ce dispositif innovant. Une véritable dynamique partenariale s'est créée avec la Ville et l'Etat mais surtout entre les bailleurs pour intervenir sur les quartiers qu'ils partagent en définissant des stratégies communes et en mutualisant des moyens. En 2016, 1,3 millions d'€ d'actions ont ainsi été investis sur le territoire par les bailleurs. En 2017, le dispositif étant maintenant complètement opérationnel, c'est 1,6 M€ qui amélioreront la vie dans les cités des quartiers prioritaires.

Entre autre action du Contrat de Ville pour 2017, la politique de la Ville accompagne des actions Santé autour des jardins familiaux en quartier prioritaires.

Axes	TOTAL	
	PREVU	REALISE
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	319 511,00	276 700,00
Formation/soutien des personnels de proximité	0,00	0,00
Sur-entretien	89 820,00	17 532,99
Gestion des déchets et encombrants / épaves	246 000,00	104 094,82
Tranquillité résidentielle	15 000,00	0,00
Concertation/sensibilisation des locataires	41 240,00	10 495,00
Animation, lien social, vivre ensemble, tranquillité résidentielle	629 569,00	743 453,84
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	338 000,00	95 435,57
TOTAL BAILLEURS	1 679 140	1 247 712

D - Vivre dans des quartiers tranquilles et sécurisés

La Ville de Saint Denis détient des taux de délinquance faible garant d'une qualité de vie reconnue. Il convient de maintenir cette tranquillité, élément fondamental de la qualité de vie, dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

L'investissement des bailleurs via la TFPB permet de mettre en place des gardiens, des éducateurs de rue, des actions de prévention pour limiter les nuisances et garantir la tranquillité résidentielle mais aussi prévenir les actes de délinquance. Cette démarche lancée en 2016 et menée en partenariat avec le CAP devra se consolider en 2017.

Focus Quartiers Prioritaires
Dans le cadre du Contrat de Ville, la CLSPD s'est mise en place en 2016. En 2017 des comités locaux de prévention seront installés.

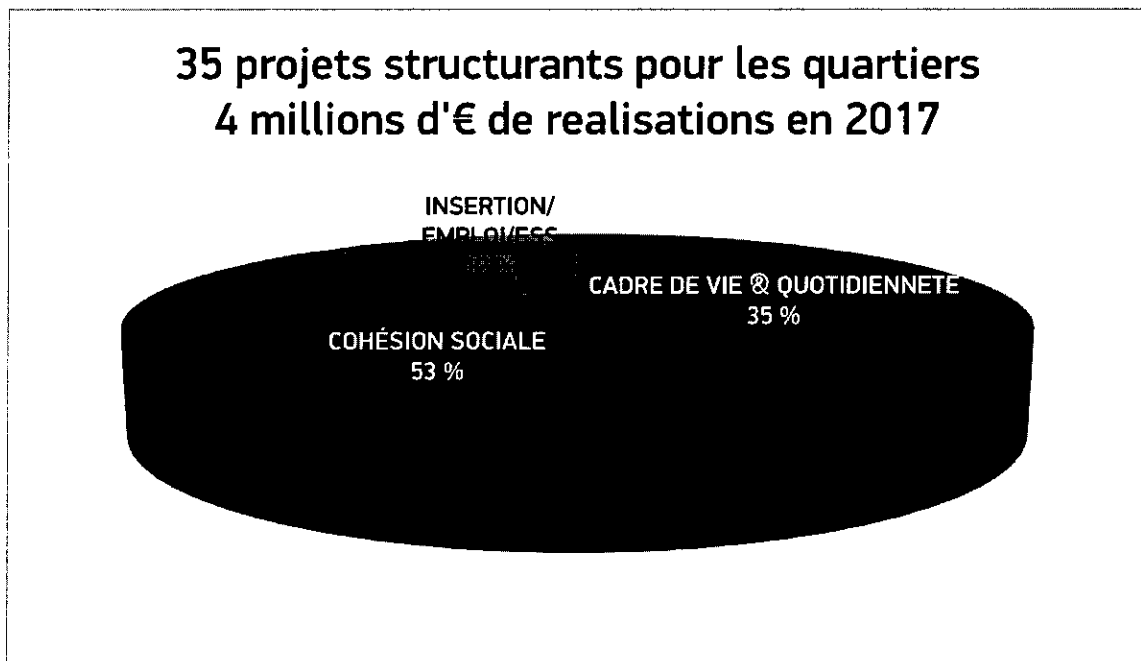
La Ville tient cependant à ce que cette démarche ne se limite pas aux seuls quartiers prioritaires afin d'offrir le cadre de vie le plus apaisé possible aux habitants de la Ville. Ainsi en 2017, dans le cadre de la territorialisation, des ASVP développeront leurs missions au sein des quartiers. Cette action publique viendra compléter le travail associatif mené en matière de prévention sur l'ensemble des territoires de la Ville.

E - Investir des équipements de proximité pour faire vivre le quartier

Pour améliorer le cadre de vie il est enfin nécessaire de réaliser des travaux sur l'espace public et de créer des équipements de proximité qui contribue soit à la cohésion sociale soit au développement de l'activité économique.

♦ la direction des projets territoriaux gère en partenariat avec les services techniques une enveloppe de 3 millions € de petits projets (<90 k€) pour améliorer le cadre de vie (amélioration de voirie, d'écoulement d'eau pluviale, de bâtiments communaux, associatifs, embellissements,...). En 2017 cette enveloppe sera gérée au plus près de la demande des habitants, grâce à l'action des conseils de secteurs et de la direction de la démocratie participative.

♦ par ailleurs, sur chacun des 9 territoires de projets la direction des projets territoriaux met en œuvre 35 projets structurants pour les quartiers, engagement du projet municipal qui contribuent à la cohésion sociale et à l'insertion, l'emploi et l'économie. En 2017 cet engagement se réalisera à hauteur de 4 millions € selon les enjeux thématiques suivant :



■ Pour le territoire de projet 1, c'est un équipement sportif de proximité (*engagement N° 5*) qui verra le jour à Marcadet en 2017. Les études débiteront autour de la cour des arts afin de confirmer sa vocation d'espace jeunesse (*engagement N° 2*). Au-delà de ces équipements structurants, des subventions d'équipement à différentes associations culturelles de ces quartiers permettront de valoriser la diversité culturelle et le vivre ensemble sur ce territoire (200 k€).

■ Pour le territoire de projet 2: Le territoire priorise la création d'espaces publics de proximité qui permettent de générer des dynamiques collectives. En 2017, l'aire de convivialité Alamanda/Tamarin sera créée (200 k€).

■ Pour le territoire de projet 3: l'espace socioculturel de Ruisseau Blanc doit accueillir l'espace jeunesse (*engagement N° 14*) et représenter un espace de rencontre des associations. Associé au pôle d'échange de ruisseau blanc, à l'équipement sportif et à la place de manifestation cet espace est le cœur de développement de cohésion sociale, trait d'union entre la Montagne 8^e et la Montagne 15^e.

■ Pour le territoire de projet 4: les études et le démarrage des travaux sur le chalet du Brûlé s'accompagneront d'un travail autour du projet touristique du Brûlé, porte d'entrée du Parc National, qui doit être partagé avec les habitants (*engagement N° 20*). Les travaux autour de la place de marché (dont écobox) liés à la centralité de la Source débiteront suite à l'étude menée en 2016 (*engagement N° 18*) et l'étude de centralité de Bellepierre débutera (*engagement N° 19*).

■ Pour le territoire de projet 5: Des travaux seront réalisés pour installer une plateforme économie, emploi, insertion (*engagement N° 16 délocalisé*) et assurer une pérennité de cet enjeu après le PRU.

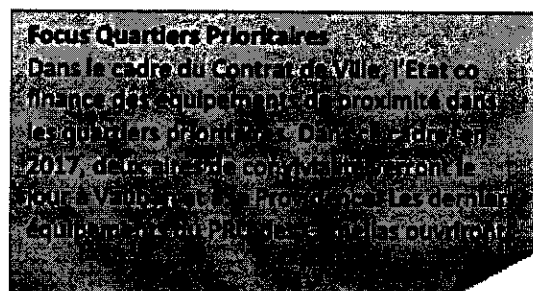
■ Pour le territoire de projet 6: La création du pôle d'agriculture biologique de Saint François (*engagement N° 24*) est centrale sur l'ensemble de ce bassin de vie. Cet investissement de 2,20 M€ pour lequel le cofinancement de l'État est sollicité, doit permettre de développer:

- ✦ Une dynamique d'insertion via la formation à l'agriculture biologique dans le centre du PK 9
- ✦ Lié à une activité du quartier puisque le pk9 accueillera aussi les associations et une salle polyvalente
- ✦ Une dynamique économique en permettant l'installation d'agriculteurs bio sur le site Cannelle, notamment grâce à l'investissement de la Ville sur le désenclavement et l'irrigation mais aussi grâce au parcours d'insertion et de formation qui sera au préalable proposé aux futurs candidats à l'installation
- ✦ Une dynamique touristique puisque le site de Cannelle devra être valorisé dans sa biodiversité pour permettre le développement du tourisme

Ce projet à terme bénéficiera redynamisera le secteur de Saint François mais permettra également d'offrir à Montgaillard un lieu de respiration complémentaire au cœur vert familial et une zone d'activité pour les populations en recherche d'emploi.

■ Pour le territoire de projet 7: En plus des investissements qui viendront compléter la mise en place, en chantier d'insertion, des jardins familiaux du Chaudron, les études pour la mise en place du gymnase médiathèque du Chaudron (*engagement N° 11*) ont débutées. Ce grand centre culturel et sportif sera situé à proximité de la station de téléphérique RITMO pour amplifier la dynamique qu'il doit générer au sein du quartier.

■ Pour le territoire de projet 8: La place d'activités du Moufia/Bois de Nèfles (930 k€) (*engagement N° 28*) est un projet important en matière de développement économique puisqu'il va permettre d'accueillir un marché forain privilégiant l'accueil des producteurs du territoire mais également la mise en place d'écobox et d'activités associative favorisant l'activité en économie sociale et solidaire. Au-delà de l'activité économique c'est un espace de convivialité qui permettra d'organiser des événements festifs de grande envergure (fête foraine,...).



Focus Quartiers Prioritaires
Dans le cadre du Contrat de Ville, l'Etat co finance des équipements de proximité dans les quartiers prioritaires. Dans ce cadre, en 2017, le gymnase et la Maison de quartier de Domenjod seront réhabilités.

■ Pour le territoire de projet 9 : Suite à l'étude de centralité de la Bretagne, des aménagements économiques et associatifs verront en 2017 le jour autour de l'ancien site de la gendarmerie, une place sera aménagée ainsi que des travaux nécessaires à une circulation plus fluide et intelligente. (*engagement N° 31*)

Suite aux études en 2016 un projet touristique de proximité verra le jour à Quinquinat. (*engagement N° 33*)

Ces différents équipements représentent un investissement important pour la Ville mais ils sont surtout générateurs de richesse pour le territoire. En effet, dans le cadre de la territorialisation, les feuilles de route sont organisées autour de ces équipements structurant. Des projets se développent avec les partenaires (État, Collectivités,...), avec les acteurs économiques, avec le tissu associatif et avec les habitants.

Les équipements génèrent donc l'investissement financier et humain d'autres partenaires, effet levier qui doit financer leurs fonctionnements et de créer de la richesse sociale ou économique sur le territoire.

Ces équipements sont donc le lieu du développement des deux autres enjeux de la proximité que sont :

- la cohésion sociale : se connaître dans un quartier, tisser du lien au travers d'activités communes et être solidaire entre les générations et avec les personnes les plus vulnérables

- l'insertion, l'emploi et l'économie : créer de l'activité dans la proximité du quartier pour permettre à chacun de trouver sa place, d'avoir une utilité sociale et pour offrir aux habitants des quartiers des produits et des services issus de l'économie sociale et solidaire

II - Enjeu 2 : l'insertion, l'économie et l'emploi

A - Retrouver une activité selon un parcours d'insertion individualisé

Saint Denis compte 20375 demandeurs d'emploi dont 10000 de longue durée. La Ville fait du traitement de cette situation une de ses priorités. Avec ses partenaires elle propose des solutions d'insertion diversifiées pour contribuer à des parcours d'insertion et de retour à l'emploi individualisés :

B - Pouvoir retrouver une activité selon un parcours d'insertion individualisé

1 - Retourner à l'activité au service d'une association dans son quartier

La Ville de Saint Denis subventionne 41 associations à hauteur de 2,4 millions € pour créer de l'activité autour de projets dans les quartiers. Elle permet actuellement à près de 600 personnes de bénéficier d'une solution d'insertion. Les solutions d'insertion proposées par les associations se situent dans le domaine de l'éducation, de l'environnement, du sport et de la culture, de l'animation et de la prévention. Ces associations contribuent aux projets de territoire de chacun de nos neuf bassins de vie. Les bénéficiaires de ces contrats d'insertion au sein de leurs quartiers retrouvent donc, au-delà d'un contrat, une place dans le tissu social. Cette dynamique et génératrice de cohésions sociale et de solidarité.

2 - Travailler au sein des services municipaux 2 à 3 ans pour se forger une expérience afin de pouvoir ensuite s'insérer dans le tissu économique

En 2016, 1300 solutions d'insertion sont proposées au sein des Services de la Ville dont 200 en Emploi d'Avenir et 1100 en CAE/CUI. Cela représente un coût de 5 millions € pour la collectivité. En 2017 cet effort sera poursuivi pour maintenir l'offre proposée en s'adaptant aux dispositifs proposés par les partenaires de l'emploi.

À 61 %, cet effectif contribue au projet éducatif global en travaillant au sein des écoles (agents d'entretien, cantinières, ATSEM, animateurs du temps périscolaire,...), 9% travaillent dans l'action sociale (au sein des crèches municipal, dans les abris de nuit, sur le portage de repas,...), 12% travaillent dans les Mairies Annexes au service à la population (accueil et environnement), 8 % sont sur les filières techniques (voirie, bâtiment, menuiserie,...), 7% sont sur les métiers du sport, de la culture et de l'évènementiel enfin 3 % occupent des postes au sein des services administratifs. La palette d'activités offerte est donc très large ce qui permet aux bénéficiaires de nos solutions d'insertion de pouvoir acquérir des compétences en exerçant des missions effectives au sein de nos services.

Au-delà de ce bilan quantitatif important nous avons pris des dispositions pour assurer l'aspect qualitatif de ce dispositif d'insertion. 240 salariés de la Ville ont été identifiés comme tuteurs de ces personnes en insertion. Un service s'occupe de l'animation de ce réseau de tuteur qui doit pouvoir, sans se substituer au rôle d'accompagnement de Pôle Emploi et de la Mission Locale, informer et encourager les bénéficiaires à participer à toutes les actions menées en leur faveur pour pouvoir trouver emploi ou formation à la fin de leur période d'insertion. Un service formation des emplois aidés a été créé pour garantir que tous les emplois aidés suivent bien les formations auxquelles ils ont droit, adaptées à leurs missions et attentes. Nous travaillons également avec le pôle emploi et la mission locale pour que ces derniers interviennent le plus tôt possible avec nos bénéficiaires afin de préparer leur sortie.

3 - Contribuer au développement de son quartier en s'inscrivant dans un chantier d'insertion et en apprenant un métier

Parmi ces démarches portées par des associations, nous subventionnons à hauteur de 2,2 millions € les opérateurs d'insertion pour réaliser des chantiers d'insertion sur toute la ville. En 2017, un chantier d'un an est prévu sur chacun des 19 quartiers. Dans le même cadre, en 2017 six adaptations professionnelles permettront à des personnes éloignées de l'emploi d'obtenir une qualification (CAP petite enfance, technicien son et lumière,...).

Ces chantiers d'insertion aménagent l'espace public, des bâtiments, des sites patrimoniaux,... Ils feront travailler presque 300 bénéficiaires au sein même des quartiers leur permettant de se reconstruire une utilité sociale et de contribuer au cadre de vie.

4 - Réintégrer un emploi après le chômage de longue durée

La Ville de Saint Denis s'est engagée pour 2017 dans une démarche expérimentale pour lutter contre le chômage de longue durée. Cette expérimentation sera dans un premier temps menée sur les quartiers de Marcadet, la Chaumière et le Moufia les Bas.

Le Fond d'Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée doit permettre la rencontre entre l'activité et économie sociale et solidaire et les demandeurs d'emploi longue durée afin de créer des contrats pérennes pour les sortir de la précarité.

B - L'accompagnement de l'économie sociale et solidaire

1 - Les chantiers d'insertion : tremplins vers l'économie sociale et solidaire

Ces chantiers sont le tremplin pour le développement d'activités durables en économie social et solidaire. En effet, en 2017 sept de nos chantiers se pérennisent pour devenir des outils économiques au sein des quartiers :

- ♦ 1 Veloce : Mise en place de l'activité - réalisation et montage vélos électriques, porté par l'ALIE
- ♦ 2 Ressourcerie Pôle numérique : recyclage matériel informatique/formation innovante développeur web pour laquelle la ville candidate au label Grande École Numérique
- ♦ 3 Les jardins bios de la Montagne et la dynamique des agriculteurs grâce à la création d'une retenue collinaire
- ♦ 4 La création du pôle d'agriculture biologique de Saint François est centrale sur l'ensemble du territoire.
- ♦ 5 Damase Legros doit devenir un pôle de regroupement des associations notamment autour de l'ESS et du développement durable. 2017 sera l'année de l'émergence de ce projet.
- ♦ 6 Serre pédagogique au Bois de Nèfles
- ♦ 7 Jardins familiaux Chaudron

2 - CAPAB : pour accompagner des initiatives en ESS dans les quartiers

Le Centre d'application de Projets Alternatifs et de Biodiversité réunie en son sein différents partenaires de la création d'activité en économie sociale et solidaire (Couveuse Reusit, Poc Poc, Coopératives d'activités et d'emplois, ALIE, Start n run). Il a pour vocation d'accueillir, informer, accompagner les porteurs de projet dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire. De favoriser et soutenir l'expérimentation, la création et le développement de projets novateurs, créateurs d'emploi et d'initiatives sociales sur le territoire. Et de promouvoir l'entreprenariat social et l'économie sociale et solidaire.

Dans le cadre de la territorialisation, en 2017, CAPAB accentuera l'accompagnement de projets micro locaux au sein des 9 bassins de vie du territoire dyonisien.

III - Enjeu 3 : la cohésion sociale

Le tissu associatif est le cœur de la cohésion sociale dans les quartiers. Basé sur le bénévolat il permet d'exprimer librement des initiatives du quartier, développées collectivement, dans le sens de l'intérêt commun. Avec le numérique et les nouvelles formes d'organisations citoyennes la Collectivité, via la démocratie participative, est également à l'écoute d'autres initiatives collectives telles que celles aujourd'hui saisies par les Conseils des sages, des jeunes et de Secteurs et en 2017 par les conseils citoyens.

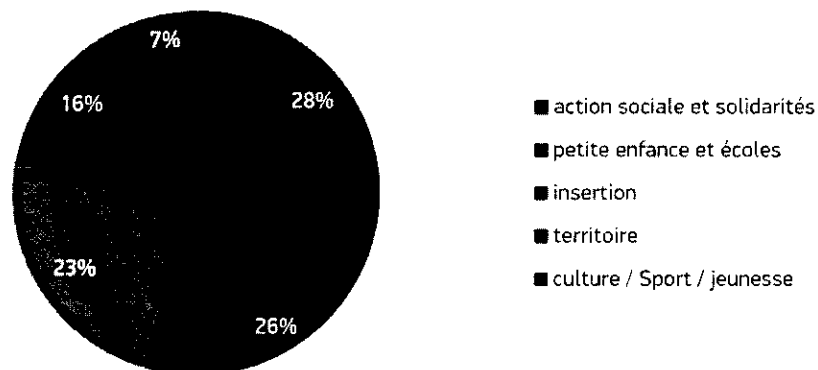
Pour canaliser les énergies sur les territoires nous partageons avec les partenaires associatifs les objectifs de nos feuilles de route et leurs demandons d'adopter une approche par projet, dans un souci de cohérence et d'optimisation des ressources.

Les actions de Développement Humain (Petite Enfance et enfance, jeunesse, sport, culture, solidarités et seniors) portées par la Ville trouvent leur écho dans les quartiers grâce aux associations. La territorialisation de ses politiques publiques consiste à laisser les acteurs du territoire les développer, dans une démarche ascendante, en apportant le cas échéant les accompagnements humains ou financiers nécessaires.

A - Se connaître, développer des activités ensemble et être solidaires au sein de son quartier

En 2017 la collectivité attribuera un budget de 32 millions au CCAS, à la Caisse des écoles et à près de 450 associations, pour développer la cohésion sociale au sein des quartiers :

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR ORIENTATIONS



1 - Action sociale de proximité et solidarités

En 2017, la Ville subventionnera le CCAS à hauteur de 10 millions €. En 2016, le CCAS a retravaillé son offre de mesures sociales afin de répondre au mieux au besoin social et a optimiser toutes les procédures nécessaires à une forte réactivité. En 2017, en partenariat avec la Ville, le CCAS rapprochera encore cette offre du bénéficiaire par une action de proximité renforcée.

Un certain nombre d'associations développent des actions pour les personnes autrement capables, les personnes nouvellement arrivées ou les seniors. Ces actions sont nécessaires pour que la différence ne soit pas un frein au vivre ensemble et que certaines personnes ne tombent pas dans l'isolement.

En 2017, dans le cadre de la territorialisation, le réseau des clubs du troisième âge, particulièrement riche et actif, devra trouver toute sa place dans les quartiers en travaillant notamment avec les acteurs de l'éducation populaire et avec les écoles à la recherche de lien intergénérationnel. Ce travail de création de lien intergénérationnel dans les quartiers sera l'écho territorial du futur centre intergénérationnel.

Au travers du pôle intégration, en 2016, un accompagnement soutenu a été apporté aux associations accueillant les populations nouvellement arrivées. En 2017 cet accompagnement doit porter ses fruits sur les territoires. En 2017 un accompagnement particulier sera mené sur le territoire de la Chaumière.

Focus Quartiers Prioritaires
Dans le cadre du Contrat de Ville, l'Etat et la Ville porteront un adulte relais sur les fonctions d'accueil des nouvelles populations.

2 - Écoles et petite enfance

Focus Quartiers Prioritaires
Dans le cadre du Contrat de Ville, un engagement fort est pris par l'Etat et la collectivité pour lutter contre le décrochage scolaire. En 2017, l'extension du Plan de Réussite Éducative au collège de Montgaillard est une traduction concrète de cette orientation.

La subvention des associations permet d'essaimer des micro crèches sur les territoires, avec et pour les habitants. Cela permet à la fois la socialisation des enfants et les échanges entre parents autour de la parentalité.

Les activités périscolaires et l'accueil collectif des enfants pendant les vacances au-delà du développement personnel des enfants, permet l'apprentissage du vivre ensemble. En 2017, dans le cadre de la territorialisation, un effort sera fait sur l'implication des acteurs locaux pour le développement d'activités et sur une mobilisation permettant

3 - Sport, culture et jeunesse

En 2016 un travail de territorialisation du sport et de la culture a été entamé. L'objectif est d'accompagner les acteurs des quartiers dans le développement d'activités culturelles et sportives, en cohérence avec les stratégies thématiques. Des territoires enclavés tels que le Brûlé ou Saint François ont vu de nouvelles activités sportives et culturelles se développer en 2016.

En 2017, les habitants et les associations des territoires doivent faire émerger des activités sportives et culturelles que les thématiques accompagneront pour garantir la qualité des pratiques développées. Des échanges sportifs et culturels « de loisir », au sein des quartiers, hors activité licenciée et dans une logique inclusive, doivent permettre de renforcer le lien social.

Avec le Conseil des Jeunes, en 2017, le concept d'espace jeunesse va être développé au sein des quartiers pour apporter des espaces d'échanges, de créativité, d'activités pour les jeunes. Dès 2017, ils pourront intégrer l'espace socioculturel de Ruisseau Blanc et participer à l'aménagement de la Cour des Arts au regard de leurs besoins.

Focus Quartiers Prioritaires
La politique de la ville accompagne, avec la Cité des Arts et la CINOR, le projet DEMOS de démocratisation de la pratique musicale de haut niveau sur des quartiers prioritaires ou enclavés de la Ville.

4 - Laisser un champ libre à la créativité citoyenne au sein des territoires

L'éducation populaire et la politique de la Ville permettent de mettre en œuvre des actions diversifiées au sein des territoires, en cohérence avec les objectifs stratégiques des feuilles de route.

B - Le développement de la vie sociale par l'accompagnement des associations

1 - Une animation territoriale renforcée

Depuis 2016, la direction est pourvue de 19 animateurs en développement local sur chaque secteur. Ces agents, ayant des expériences professionnelles disparates, bénéficieront courant 2017 d'une formation commune à caractère diplômant, à savoir, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire

et du Sport « BPJEPS » avec une option sur la territorialisation.

La consolidation de l'animation de la vie associative se concrétise par la mise en place d'une équipe territoriale sur chaque secteur dont l'animateur en fait parti. Les projets de manifestations, qu'ils soient portés par la Ville ou par les associations, sont ainsi présentés lors des tenues des CTT.

Avec le durcissement des règles de sécurité dans le cadre de l'État d'urgence, il a été constaté que la plupart des actions menées par les associations ont été annulées faute de moyens humains et financiers pour assurer la sécurité des lieux.

Enfin, la direction a pour ambition de valoriser les acteurs associatifs, véritables moteurs de la cohésion sociale en organisant chaque année une rencontre territoriale ainsi qu'un prix du Bénévolat. Les premiers événements ont eu lieu respectivement les 26 novembre et 3 décembre 2016.

2 - Un accompagnement diversifié des associations

La Maison des Associations, service municipal rattaché à notre direction, a pour finalité de faciliter les associations nouvelles dans leurs démarches de création, de les aider à mener leurs projets d'actions, à les assister dans la préparation des documents financiers et comptables notamment. En outre, elle met à leur disposition des outils informatiques, l'imprimante, des salles...

Un agent de la direction a pour mission principale de former les bénévoles associatifs qui en émettent le souhait. Pour permettre de faire bénéficier un plus grand nombre, cet agent a accepté des horaires de travail flexibles y compris les week-ends. À cet effet, il a été demandé l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur sur écran plat pour faciliter sa mission.

3 - Une réhabilitation annuelle des bâtiments mis à disposition

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020, le Case de Domenjod et la Maison de Quartier de Vauban font l'objet depuis fin 2016 de travaux de réhabilitation et d'accessibilité. La Direction a mis l'accent principalement sur les bâtiments qui reçoivent le plus souvent des associations ou des particuliers lors de fêtes familiales.

Dans l'attente des autres programmations, il a été demandé de garnir tous ces espaces associatifs de meubles meublants et de faciliter l'exécution de menus travaux tels les peintures extérieures et intérieures pour rafraîchir certains bâtiments (CASE des Bancouliers par exemple).

La direction a la gestion de l'occupation de plus de 150 locaux associatifs et la plupart de ses responsables de site partiront en retraite à l'âge maximal en 2018. Entre fin 2016 et mi 2017, la direction se voit amputer de deux de ses agents sur le Foyer de la Source et de la maison de quartier de Vauban.

4 - Un prix annuel du bénévolat

Plus de 16 millions de bénévoles œuvrent aujourd'hui dans le paysage associatif français.

Pour récompenser et mettre en avant tous ces bénévoles associatifs, un prix annuel leur sera décerné annuellement suivant des critères prédéfinis. Le premier aura lieu le 3 décembre 2016 au salon de la mairie.

I - Direction Patrimoine et Foncier

Objectif: optimiser le patrimoine de la collectivité pour servir le projet municipal.

Pour mémoire, le patrimoine communal est le socle de l'exécution du service public, et la clé de l'aménagement.

Pour 2017, les priorités seront donc :

Au plan qualitatif, nous allons :

- Poursuivre l'effort entrepris tant humain que financier pour maintenir aux normes les établissements recevant du public dans l'ensemble du patrimoine de la ville.
- Élaborer la stratégie de mise aux normes d'accessibilité (Agenda d'Accessibilité Programmée Ad AP) de ce patrimoine.
- Élaborer des stratégies évolutives de relogement des services municipaux tant pour leur bon fonctionnement que pour réduire les dépenses locatives. Le Schéma Directeur Immobilier de la ville sera élaboré.

Tout ceci participera à un meilleur accueil du public dans toute sa diversité.

Au plan quantitatif, nous souhaitons :

- Poursuivre la vente des terrains communaux dont la ville n'a pas d'utilité (délaissés) ainsi que ceux affectés par une occupation pérenne d'habitation, et favoriser ainsi l'accession à la propriété de chacun selon sa situation.
- Réaliser la cession en pleine propriété à la CINOR des Zones d'Activités Économiques conformément à la loi NOTRE, et optimiser ainsi les recettes immobilières.
- De façon générale, cibler les acquisitions sur les espaces situés en emplacements réservés ou couverts par des projets, et non pour des réserves foncières.
- De façon particulière, réaliser l'acquisition du bâtiment DEAL et participer ainsi à l'aménagement du Barachois dans le cadre du projet NEO, dans un esprit de cohérence urbaine et de développement du front de mer de Saint-Denis.

II - Direction de l'Urbanisme

Objectif: accompagnement et professionnalisme

En 2017, les missions de la direction de l'urbanisme restent centrées sur la qualité de l'accueil du public en adéquation avec le label Qualiville® obtenu en 2014 et l'accompagnement des administrés dans toutes leurs démarches relatives au droit des sols (renseignements d'urbanisme, instruction des dossiers, contentieux pénal et administratif...). Dans cette optique, les missions de l'ADIL et du CAUE seront reconduites afin d'appuyer le service. Une attention particulière sera portée sur le bilan des missions du CAUE dans les quartiers afin de déterminer leur pertinence.

Par ailleurs, la direction de l'urbanisme sera au cœur des Grands Projets de la mandature en s'associant en amont pour garantir efficacité et sécurité juridique des opérations. Pour cela, un cabinet juridique parisien dispose d'un marché de questions juridiques sur lequel le service peut s'appuyer.

Enfin, la direction porte un regard spécifique sur la préservation du patrimoine notamment en centre-ville depuis l'adoption de l'AVAP en 2013, en cours de modification pour une amélioration des règles de construction dans la zone. L'amélioration du dispositif réglementaire en Centre-ville est directement liée

à la qualification de Saint-Denis – Ville d’art et d’histoire. Dans cette perspective, un travail en lien avec le projet de territoire de la CINOR sera engagé.

III - Direction Aménagement, Grands Projets et Mobilité

En 2017, les missions de la direction de l’aménagement, des grands projets et de la mobilité seront axées sur la poursuite des opérations d’aménagement en cours, l’avancement des grands projets, la programmation de logements sociaux, la conception du Saint-Denis de demain et l’adaptation des outils de planification de la ville.

Planifier le développement de la ville

Construire Saint-Denis pour les générations futures est un enjeu fondamental.

L’Espace Océan, reflet de Saint-Denis - ville capitale – ouverte sur le XXI^e siècle, a déjà une image sur les franges du quadrilatère.

NEO et PRUNEL viendront également transformer radicalement l’image de la ville.

Ces projets appartiennent cependant à un futur proche et il convient de se projeter plus loin dans l’avenir pour anticiper ce que peut être la ville de demain et s’orienter vers les scénarios les plus favorables.

Sur un plan économique, la zone Technor arrivant à saturation, le transfert de la tranche 2 de la ZAC Canne Mapou à la CINOR doit se concrétiser pour pouvoir initier Technor 2.

Une étude sur la possibilité d’implanter jusqu’à 5 bassins de baignade sur le littoral dionysien a été réalisée en 2016. En fonction des possibilités de la Ville, elle pourrait déboucher sur le lancement d’étude de MOe pour un premier bassin.

Enfin, le PLU modifié en 2014 est en évolution permanente afin de s’adapter aux besoins de la ville. Dans ce cadre, la modification n° 7 du PLU devrait entrer en vigueur en 2017 tandis que la modification n° 8 sera lancée.

Les grands projets

Le projet du « cœur vert familial » est terminé mais sa tranche 2 doit démarrer notamment avec le « Street Work Out », un parkour, des écobox et des toilettes supplémentaires. Le coût des travaux avoisine les 600 k€ pour les seuls équipements cités.

Sur le projet Espace Océan, les premiers îlots ont été livrés courant 2016. Les travaux doivent débiter sur le lot de l’Hôtel, tandis que sur le quadrilatère le nouveau permis de construire (PC), tenant compte des observations de la ville et de l’État suite au 1^{er} PC sera délivré durant le second semestre.

Après la validation d’un nouveau scénario pour la Nouvelle Entrée Ouest en 2016, les études de Moe de la 1^{ère} tranche démarreront tandis que la convention de co-MOA pour le reste du projet sera signée ce qui permettra de lancer la mission de MOe globale estimée à 10 M€. Les études géotechniques et la fin des études environnementales préliminaires seront également conclues d’ici décembre 2017.

Comme prévu le projet PRUNEL a reçu, en mai 2016 un avis favorable de l’ANRU sur le volume financier à engager dans la phase de protocole. Dans le cadre du forum régional « Réunion Mayotte » organisé par l’ANRU en juin 2016, le protocole de préfiguration sur le projet PRUNEL a été signé par l’ensemble des partenaires et la Ville de Saint-Denis. L’année 2017 est consacrée aux études thématiques du PRU, ainsi qu’à la concertation correspondante, elle sera menée par l’équipe projet.

En parallèle, les études de maturation sur le volet innovation sociale et solidaire du projet PRUNEL ont été lancées et doivent s’achever début 2017 avant une phase de mise en œuvre dans le courant de la même année sur deux thèmes :

La santé à travers la lutte contre les déséquilibres alimentaires et les mobilités actives.

■ Le déploiement d'un micro-grid : plusieurs études vont permettre de vérifier la faisabilité du micro-grid (en lien avec la CINOR) :

♦ Des études pédagogiques permettant d'accompagner les habitants pour une meilleure utilisation des énergies (fossiles et renouvelables)

♦ Des études techniques pour déployer un projet intégré sur un site pilote du PRU

♦ Des travaux avec l'Université de la Réunion pour lutter contre les îlots de chaleur

soit en tout 5 études sur cette thématique pour un coût de 300 000 € en 2017.

En 2017, l'enveloppe budgétaire totale sera de 780 000 € dans le cadre des études PRUNEL.

Opérations d'aménagement

Outre la planification, notre préoccupation est d'aménager le territoire à travers la mise en œuvre d'opérations d'aménagement. Les outils ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) sont très utilisés.

Certaines opérations se sont terminées en 2016 comme la RHI Prima mais plusieurs secteurs sont toujours en phase opérationnelle comme la ZAC Moufia 1 sur laquelle les travaux d'une véritable centralité (centre commercial, centre médical, poste, station câble) doivent démarrer ou la ZAC Moufia 2 sur laquelle un projet de logements étudiants au niveau de l'îlot 1bis doit voir le jour.

Concernant les études de centralités, celles de la Bretagne et Bellepierre sont bouclées et la « priorisation » des aménagements à prévoir doivent déboucher sur une 1re vague de travaux portés par la DGADT en 2017. De nouvelles études de centralités **démarreront**, elles, sur les secteurs de Moufia et Bois de Nèfles, Sainte Clotilde, Montagne 15e.

La Ville traite la problématique de l'insalubrité dans différents quartiers par son implication financière dans les opérations de RHI (Primat, Hyacinthe/Caramboles, Petite Île, Saint-François/Le Brûlé, Saint-Bernard, le Butor).

Dans ce cadre, elle concourt également à la production de logements sociaux et plus particulièrement à l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens.

Les études sur Moulin Cader ont pris fin et l'année 2017 permettra de lancer la consultation pour retenir l'aménageur de la future RHI. Sur cette opération, outre sa participation foncière, la participation financière de la ville s'élève à 3 M€ environ.

Parallèlement, la ville accompagne des projets hors du cadre classique des ZAC et RHI. En 2017 doivent démarrer les travaux du Centre Indoor de Prima et le PC de l'opération Domaines des Brises sera déposé. Aussi, dans le cadre de cette dernière opération, un PUP sera signé avec la SHLMR.

Sur Pente Zanana, la SIDR doit déposer un permis de construire sur son opération tandis qu'un schéma d'aménagement doit être réalisé avec la SODIAC sur les grands principes du reste du périmètre et que les études d'une 1re tranche pourraient être initiées.

La ville participera à hauteur de 200 000 € en 2017 dans le cadre des RHI.

Logements sociaux

La Ville poursuit son engagement de construction des 500 logements sociaux/an.

Un travail en lien avec la CINOR et la DEAL, sur le futur PLH, sera amorcé en 2017. Il s'agira de fixer les nouveaux objectifs de production de logements sociaux par quartier, afin de privilégier l'équilibre territorial. C'est dans ce cadre, que des quartiers prioritaires ont d'ores et déjà été identifiés (Centre-Ville, Bretagne et Domenjod).

En 2017 ce seront ainsi **518 logements** qui seront livrés.

Parallèlement à la révision du PLH engagée par la CINOR, des fiches logements seront réalisées par quartier afin d'identifier plus précisément les besoins, et rééquilibrer la production.

Il s'agit d'opérer un développement équitable des quartiers, mais également d'offrir un logement adapté au plus grand nombre de nos demandeurs.

Une enveloppe de 500 000 € sera consacrée aux surcharges foncières en 2017.

Mobilité/Stationnement

Rechercher les solutions alternatives à la voiture, optimiser le fonctionnement et l'organisation du stationnement

L'attractivité de Saint-Denis et son étalement urbain génèrent des demandes de déplacements de plus en plus grandissantes. La saturation du réseau routier urbain et péri-urbain qui en découle, nécessite de rechercher des solutions alternatives pour répondre à ces besoins.

Conformément aux orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU), la Ville s'attachera, en concertation avec la CINOR en charge du PDU, à rechercher des mesures incitatives à un transfert modal au travers :

- d'une nouvelle offre de transport en commun,
- d'un partage du domaine public en faveur des modes de déplacements actifs (la marche à pied, le vélo) et des personnes à mobilité réduite,
- d'une nouvelle organisation de la circulation et du stationnement.

Une politique de déplacements au service du développement durable

Les enjeux environnementaux et la problématique énergétique de la Réunion imposent par ailleurs de faire appel à des solutions innovantes pour l'utilisation de modes de déplacements non polluants et moins dépendants de l'énergie fossile (transports par câble, vélos..). Dans ce cadre, la ville accompagnera la CINOR pour le passage en phase opérationnelle de la ligne de transport par câble entre le Chaudron et Bois de Néfles et entre le Centre-Ville et la Montagne.

IV - Direction du Plan et Sig

La Direction du Plan & du SIG continuera d'apporter ses compétences – notamment techniques et juridiques – en matière de levés topographiques, implantations, bornages, et toutes les prestations topographiques en appui des différentes directions mobilisées, en amont lors des phases projets mais surtout pendant les phases opérationnelles. Elle continuera en outre à assumer les compétences en matière d'adressage et de gestion des alignements sur le territoire communal.

L'exercice 2017 marquera par ailleurs le début d'une évolution extrêmement importante du Système d'Informations Géographiques, qui devra permettre à la collectivité de mieux intégrer le monde de l'information géo-localisée et partagée.

L'audit établi en avril 2016 a permis à la cellule SIG de lancer un marché en septembre 2016, dont l'analyse actuelle déterminera notre prestataire pour une mise en œuvre dès le début de l'exercice 2017. Ce nouvel outil plus moderne et convivial, étudié sur mesure pour répondre à tous les besoins recensés entre 2015 et 2016, constituera un challenge pour la cellule SIG, et les nombreux utilisateurs (250 en 2016). L'investissement est estimé à 180 000 € environ, dont 80 % doivent être subventionnés par le FEDER.

Les objectifs phares de la Direction, dans le cadre des objectifs du Projet Municipal, seront :

• Interventions topographiques :

- PRUNEL : phase pré-opérationnelle, établissement d'un état des lieux topographique et foncier
- Projet NEO : suivi et expertise topographique/foncière
- Projet Centre Indoor Prima : suivi et accompagnement topo/foncier
- Études de faisabilité pour logements étudiants : suivi et expertise topographique/foncière
- Dossier des EcoBox : suivi et expertise topographique/foncière
- Gestion des occupations de terrains communaux (ventes/baux) : appui et expertise topo/foncière
- Projet d'Aménagement « Pente zanana »
- Suivi topo/foncier des différentes R.H.I. ou Zones d'Aménagement
- Valorisation des terrains communaux
- Modification/Révision du PLU

Créations/aménagements de voies communales
Classements/Déclassés en Domaine Public
Suivi des contentieux en matière de Droit de la Propriété
Dématérialisation des archives plans de la collectivité : finalisation

- **Système d'Informations Géographiques :**

Mise en œuvre d'un nouveau SIG, moderne et plus adapté à nos besoins
Mise en place d'une communication : présentation du nouveau système
Gestion du foncier communal & celui de nos partenaires institutionnels

- **Equipement de la collectivité :**

Poursuite de la généralisation d'accès au SIG au plus grand nombre
Formation des nouveaux utilisateurs
Commande de licences supplémentaires
Poursuite d'installation de postes de consultation (mairies annexes, nouveaux élus, etc...)
Prestations de maintenance/accompagnement en continu

- **Mise en œuvre de procédures formalisées de récupération/mises à jour de données auprès des directions thématiques, internes et externes**

- **Mise en place de « passerelles » entre le SIG centralisateur de données et différents outils métiers des directions thématiques : projet collaboratif**

- **Développements :**

« Historisation » des parcelles : lien direct avec parcelles actuelles (poursuite)

Poursuite de la mise en place d'une planothèque (suite logique de la dématérialisation des archives du pôle Topo)

Gestion et alimentation de la photothèque

- **Missions de recensements géo référencés, pour alimenter le SIG**

- **Cadrages techniques et juridiques**

Au-delà de ces objectifs ciblés, les objectifs phares de la DPSIG seront :

Qualité de l'accueil du public : réception physique, téléphonique, rôle d'information et de conseil...

Recherche du meilleur compromis entre une nécessaire qualité technique des prestations de la DPSIG et l'urgence permanente des sollicitations.

V - Direction économie de proximité

1. La modernisation de la régie marchés et droits de place

Cette action se déclinera autour de deux axes que constituent :

- l'unification de la régie : aujourd'hui, juridiquement, nous avons 8 régies. En accord avec le receveur municipal (qui souhaite cette clarification et simplification), nous allons réduire le nombre de régies avec un receveur principal et des receveurs suppléants. Ce qui nous permettra de travailler à une réorganisation de service et une rationalisation de l'utilisation des ressources.

- La formation des agents à l'utilisation des terminaux dans les encaissements et du logiciel de gestion des emplacements sur les marchés et le domaine public économique et la généralisation de l'utilisation du logiciel. L'objet est d'uniformiser les pratiques et de rendre le fonctionnement de la régie transparent.

2. La mise en œuvre d'actions de régularisation des situations sur les marchés couverts.

Il convient de légaliser les situations qui peuvent l'être et de traiter de manière plus coercitive celles qui ne le peuvent pas, mettre en œuvre un nouveau règlement des marchés et le faire respecter. S'agissant du nettoyage de ces sites, un nouveau marché devrait permettre la mise en place d'une nouvelle organisation de travail. Il en va de même de la sécurité et du gardiennage.

3. Assurer la continuité des actions de revalorisation du marché de nuit entrepris en 2016.

Nous devons capitaliser le travail réalisé en 2016 avec des thématiques réussies qui ont attiré parfois jusqu'à 10 000 personnes.

Parallèlement, nous souhaitons mettre en place une vraie communication marché de nuit avec la création d'une identité visuelle et marketing, qui devra s'accompagner d'une signalétique nouvelle.

4. La systématisation de la perception de la taxe sur la publicité et les enseignes avec un travail préalable de recensement et de mesure de la superficie des dispositifs.

Nous allons mener une action de recensement exhaustif des enseignes et lancer une campagne de perception de recettes. L'acquisition d'un logiciel de gestion de tous les emplacements publicitaires devrait nous permettre de disposer d'une cartographie exhaustive de tous les panneaux publicitaires et enseignes implantés à Saint-Denis et de gérer leurs propriétaires (afficheurs publicitaires et commerçants) et leurs paiements.

5. L'implantation d'une quarantaine d'Ecobox sur tout le territoire en 2017 et l'installation de 40 porteurs de projets de création d'entreprises.

À travers ces projets d'implantation de modules à des fins d'activité économique, ce sont des quartiers que nous entendons animer par certes des créations d'emplois. Mais également une offre de services et de produits qui permettent de répondre au plus aux besoins des quartiers.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

A) Police Administrative et Juridique et Élections

Dématérialisation des procédures d'inscriptions électorales et militaires

Travail en partenariat avec les services (Préfecture et Caserne Lambert) pour mettre en œuvre à Saint-Denis les inscriptions en ligne. Les produits sont existants et ont fait leurs preuves

Objectif: réussir ce projet avant les élections présidentielles de 2017.

Toilettage de la liste électorale

Aujourd'hui 99985 électeurs et 10992 cartes retournées: électeurs n'habitant plus à l'adresse indiquée, adresses incomplètes, boîtes aux lettres non identifiées, électeurs décédés, etc....

Il s'agit de vérifier si l'électeur, dont la carte est retournée, remplit toujours les conditions pour être électeur à Saint Denis. Sur la base d'un faisceau d'indices (adresses vérifiées, retour des cartes électorales et des propagandes, service des Impôts...), des radiations seront soumises à validation de la commission administrative.

Objectif: que la liste électorale de la commune corresponde le plus possible à la réalité, aux électeurs qui remplissent les conditions pour être électeur à Saint Denis, notamment la domiciliation.

Police administrative

Poursuivre notre partenariat avec l'ARS dans la lutte contre les gîtes larvaires, et améliorer nos résultats dans le traitement des parcelles en friches.

Gestion des risques naturels

Intégrer dans notre Plan Communal de Sauvegarde établi en 2011 et qui a fait ses preuves lors des derniers événements cycloniques, des nouveaux risques tels que le risque pollution marine, le risque événements météorologique dangereux, épidémies

B) Commande publique

La commande publique a connu une évolution majeure en 2016 avec l'abrogation du Code des Marchés Publics (adopté en 2006). Dix ans plus tard, les nouvelles dispositions applicables à compter du 1er avril 2016 renforcent les obligations de sécurisation/rationalisation de l'achat, avec une perspective plus accentuée sur l'achat économique efficace, avec des nouveaux outils de discussion, de dialogue, de négociation mis à la disposition de l'acheteur public.

La sécurisation/rationalisation de l'achat:

Le processus d'achat organisé par la Commune repose sur les actions planifiées en PPI, pour les dépenses d'investissement, et sur une définition précise des besoins pour les dépenses de fonctionnement. Des marchés sont mis en place pour couvrir ces besoins en investissement et en fonctionnement.

La collectivité fait face, par ailleurs, à de nombreuses interventions ou acquisitions non prévisibles, ponctuelles et totalement aléatoires. Ces achats sont contrôlés par le biais d'une nomenclature interne, laquelle permet de contrôler l'effectivité des règles de la commande publique, notamment celle de la computation des seuils de procédure. En effet, tous les achats de même nature doivent faire l'objet d'une publication à partir de 90 000,00 € HT de dépenses sur une année civile.

Néanmoins, cette nomenclature doit correspondre au champ d'intervention de la collectivité, et à l'élargissement de ses actions. Les services opérationnels doivent conserver leur réactivité et leur dynamisme

pour ces acquisitions/interventions, participant au bon fonctionnement de la collectivité et à la satisfaction du service rendu à la population.

Aussi, il est nécessaire d'amender cette nomenclature, et de la rendre plus fine et plus juste par rapport à la réalité de ces actions. Il s'agit d'éviter des blocages, et la mise en place de procédure adaptée avec une publication, pour des achats de faible importance : la lourdeur administrative nuirait à l'efficacité des actions et éloignerait les TPE et les petits artisans de la commande publique.

Ce nouveau document participe à la sécurisation et à la rationalisation de l'achat, avec une mise en adéquation des achats de la collectivité et le respect des règles de la commande publique, tout en conservant une échelle humaine des actions avec la participation des TPE et des artisans.

L'achat économique efficace

L'action partenariale avec le monde économique, notamment par l'intermédiaire de l'association SBA, se poursuit : elle constitue un espace de dialogue et d'échange pour les acheteurs publics avec les représentants des différents secteurs économiques (BTP, génie civil, bureaux d'études, architecte, espaces verts, informatique...).

Elle a permis de résoudre des difficultés récurrentes et de mettre en place des actions concertées et acceptées de tous, notamment avec une amélioration des conditions de trésorerie des prestataires (conditions du versement de l'avance forfaitaire, délais de paiement, retenue de garantie).

Le corpus de la commande publique est ainsi utilisé efficacement en s'adaptant à son territoire (contexte économique, structure des entreprises : TPE/PME...).

La réforme de la commande publique dote les acheteurs publics de nouveaux outils, en permettant d'instaurer « un dialogue encadré » avec les fournisseurs de la collectivité. Ainsi, les consultations ne se limitent plus à la stricte mise en œuvre de procédure d'achat, mais tendent vers un achat économique efficace. Ainsi, le corpus de la commande publique introduit de nouvelles procédures, avec une sacralisation de la « négociation » : la création de la procédure concurrentielle avec négociation, l'élargissement des hypothèses du dialogue compétitif, l'encadrement de la négociation dans les procédures adaptées, assouplissement des procédures négociées sans publication ni mise en concurrence...

Ces nouveautés procédurales sont accompagnées par d'autres outils à déployer par l'acheteur public :

- en amont de la procédure : le sourçage, l'obligation d'allotir, allègement du formalisme de présentation des offres, l'aspect « développement durable » dans les critères d'analyse...
- pendant la procédure : la détection de l'offre anormalement basse, les règles de la négociation, la régularisation des offres irrégulières...

L'ensemble de ces règles demande un temps d'adaptation, une évolution des pratiques des services au fil des consultations pour tendre vers un achat économique plus efficace.

La dématérialisation des échanges

L'obligation de dématérialisation des marchés est renforcée avec la réforme de 2016, à tous les stades de la commande publique (du lancement de la consultation jusqu'à l'attribution des marchés), y compris les étapes de facturation et de paiement.

Cette ère du numérique implique que le processus achat évolue également avec une amélioration de la circulation des documents.

En interne, une GED (Gestion Electronique des Documents) sera mise en service en 2017. La transmission papier des « dossiers marchés » sera abandonnée progressivement, tous les documents seront disponibles sur la plate-forme et accessibles à la fois par le service opérationnel pour l'exécution et le service comptabilité pour la mise en paiement. Outre l'économie de fonctionnement réalisé, cette mise en partage des documents va participer à une meilleure collaboration des services.

Avec les services extérieurs, la collectivité va se doter d'un nouveau logiciel afin d'assurer la télétransmission des actes vers le contrôle de légalité et la trésorerie.

C) DSCI

Comme en 2016, l'année 2017 sera encore orientée vers la poursuite de la modernisation et l'appui aux services par le matériel et logiciel informatique par les actions suivantes :

Mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité et de sécurité des données : création d'une deuxième salle serveur au Centre Technique Communal (nouvelle infrastructure technique et logicielle redondante avec le data center principal de l'Hôtel de ville)

Fiabilisation du câblage informatique et électrique du CTC puis de l'ancien Hôtel de ville

Modernisation des outils et des moyens déployés dans les services de la ville : Poursuite de la politique de mise à niveau des moyens informatiques (remplacement des postes obsolètes) et dotation de nouvelles activités (contrats civiques,...)

- Renouvellement et migration du Système d'Information Géographique de la collectivité, action financée en partie par le FEDER.
- Évolution du portail citoyen afin d'offrir aux usagers de nouveaux télé-services :
- Un espace scolaire pour les inscriptions et la restauration scolaire, paiement en ligne
- Un espace élection pour les inscriptions sur les listes électorales
- Optimisation du pilotage stratégique et opérationnel des chantiers par la mise à disposition des agents un outil collaboratif performant de gestion de projet (NQi – ORCHESTRA)

Remplacement des matériels obsolètes de copie et d'impression des écoles et de la mairie afin d'assurer une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement et d'investissement dans ce domaine et une réelle empreinte en développement durable

Poursuite de l'accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions afin de se mettre en conformité avec les exigences de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) et pour protéger notre patrimoine informationnel.

Développement et Accompagnement des Nouvelles technologies :

- Mise en place de nouveaux points d'accès internet WIFI gratuit destinés au public.

Outre la place Océan actuellement opérationnelle et le Skate Parc, une demi-dizaine de borne WIFI similaires pourraient être mis en place en 2017. Lieux possibles : gare routière, Barachois, Cathédrale, Médiathèque,....

- Poursuite de l'extension du périmètre d'utilisation de la nouvelle architecture radio numérique et fiabilisation de son architecture de télécommunication (installation de liaisons hertziennes entre les antennes).

Ce dispositif, en place depuis plus de 2 ans, vient d'être modernisé pour pouvoir accepter des groupes d'utilisateurs supplémentaires et des communications téléphoniques (plan PCS, direction des manifestations, direction de la sécurité,...)

- Poursuite de la mise en place du réseau haut débit entre les différents sites municipaux du centre-ville et maintenant des Camélias (Projet Optique Intra Cité).

La première phase a permis d'apporter une connexion de très haut débit entre des différents sites et services communaux, dont une dizaine d'écoles situées dans le périmètre soit au total une quarantaine de sites connectés.

Une deuxième phase d'équipement sera lancée cette année afin de couvrir des sites supplémentaires aux Camélias. Cette opération nous apporte une certaine autonomie vis-à-vis des opérateurs.

Système de Dématérialisation

Mise en place du parafeur électronique depuis septembre 2012 pour la signature électronique des délibérations du Conseil Municipal.

Le processus doit être étendu progressivement à l'ensemble des services de la Ville et des organismes rattachés, notamment dans le cadre d'une nouvelle obligation depuis le 1er janvier 2015 pour la transmission des flux budgétaires et comptables à la Trésorerie.

Extension pour 2017 :

- 1 - signature électronique des bordereaux et des mandats.
- 2 - Réception électronique des factures des entreprises
- 3 - Envoi des pièces jointes.

Les envois au contrôle de légalité: arrêtés, délibérations et budgets.

Phase 1 : Envoi des dossiers du Conseil Municipal par voie dématérialisée sur tablette numérique depuis le 2e semestre 2015.

Phase 2 : Arrêt des éditions papiers, envoi des convocations et dossiers sur tablette aux conseillers municipaux.

Diffusion interne et externe des archives électroniques (délibérations, arrêtés, etc...)

Formation et accompagnement des élus et des agents dans le cadre de la mise en place de ces nouveaux outils.

Modernisation et extension des archives municipales

Les Archives Municipales poursuivent les efforts de modernisation engagés depuis deux ans. Ainsi il sera possible dès 2017 de consulter en ligne les délibérations de 2015 à 1960 ainsi que les arrêtés. La numérisation se poursuit et intégrera les délibérations depuis 1839.

Par ailleurs, un nouveau local d'archives sera opérationnel dès février 2017 pour répondre aux besoins d'archivage des nouveaux dossiers.

À l'aube de la réforme des dotations de l'État aux collectivités, la démarche d'optimisation et de modernisation des organisations et des financements devient plus que jamais prioritaire. Il convient de donner à l'entreprise municipale les capacités de restructurer et d'optimiser certains de ses moyens.

Ses deux objectifs majeurs seront donc :

- Une recherche d'une meilleure efficacité des services publics et des organisations dans le souci de modernisation.
- Une prospection de financements nouveaux et une optimisation des financements existants et des recettes.

D - État Civil et Funéraires

La Direction État Civil Affaires Funéraires s'attachera à développer en 2017, les trois axes que sont :

- ♦ la modernisation des services
- ♦ la pérennisation du label Qualiville
- ♦ Lancement de la mise aux normes du crématorium :

Le projet de remise aux normes, imposé par la loi à l'échéance de février 2018, a été lancé. Les études de faisabilité engagées vont permettre la présentation de scénarii sur :

- ♦ le portage et la gestion de l'activité de service public (poursuite en régie, délégation, etc...)
- ♦ les différents niveaux d'équipements et d'installations nécessaires à l'équilibre budgétaire (investissement et fonctionnement, recherche de subvention, etc...)

Au-delà des obligations réglementaires, les mutations sociologiques, religieuses et économiques provoquent une augmentation du nombre de crémations. Afin de s'adapter à ces nouvelles attentes, et assurer l'équilibre budgétaire ; il est envisagé :

- d'offrir aux familles plus de solution permettant le dépôt des urnes cinéraires.
 - Des cases de Columbarium supplémentaires, disposés dans les cimetières de quartier permettraient de faciliter les visites des familles.
 - Un agrandissement des locaux de stockage provisoire, laisserait le temps aux familles qui n'ont pas encore de, ou suffisamment de réflexion sur le devenir des cendres de leur défunt ;
- L'amélioration et l'équipement du jardin des souvenirs avec des dispositifs de dispersion moderne et d'identification des défunts faciliteraient l'acceptation du deuil, et le recueillement.
- La création d'ossuaire, équipement obligatoire, mais absent de nos pratiques locales donnerait d'autres choix à ceux qui ne peuvent plus entretenir les sépultures familiales.
- De plus en plus de Réunionnais s'expatrie. Le rapatriement de défunt optant pour la crémation est aujourd'hui impossible, car le transport aérien oblige à l'utilisation de cercueil hermétique. Or, le changement des fours permettant ce type de crémation permettrait de respecter les dernières volontés du défunt.
- Le funérarium, notamment composé de 4 chambres funéraires est relativement saturé. Augmenter l'offre d'installations permettant de procéder aux veillées est aussi une des pistes à envisager.

Nous poursuivons nos efforts de professionnalisation et d'obtention de l'habilitation par la formation du personnel d'une part ; et d'autre part en modernisant les outils de production de prestations et des process.

Pour ce faire, nous proposons de décliner comme suit les orientations budgétaires de 2016.

Axe I – Modernisation des services

Il sera question de mettre en œuvre des outils modernes de gestion, et notamment informatique. La numérisation des actes et l'exploitation des logiciels d'interconnexion web devront permettre d'offrir des prestations nouvelles et performantes telles que les téléservices à l'état civil, et les bornes numériques d'informations de recherche et localisation de défunts dans nos cimetières.

La mise aux normes de la filtration des fours crématoires entrera en phase opérationnelle.

Axe II – Pérennisation du label Qualiville

Il sera question en 2017 de renouveler le label qualité « Qualiville ». Après le cycle de 3 ans, l'audit de cette année portera sur la totalité des exigences..

E - Prévention et Sécurité

La Direction Prévention Sécurité regroupe aujourd'hui l'ensemble des services qui participe aux processus de sécurisation des biens et des personnes, la prévention de la délinquance, la Police municipale ainsi que l'accueil et la gestion des accès (services dévolus en octobre 2016).

Dans le champ de la prévention

L'enjeu reste, à la suite de la signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, de redynamiser l'action du CLSPD. Cela passe inévitablement par la coordination du partenariat et la mobilisation les financements disponibles dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance notamment sur les programmes d'action ayant fait l'objet d'une contractualisation.

Sur la base des 3 axes de développement qui, pour mémoire, sont :

- Investir dans un programme de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes
- Lutter contre les facteurs de risques
- Maintenir la tranquillité publique et la promotion du « vivre ensemble »

L'effort doit nécessairement porter sur la maîtrise et la consolidation des dispositifs existants (AJD/PAD) mais également sur le développement de nouveaux axes d'intervention (Emplois civiques et OLD).

Projet AJD/PAD : la consolidation des actions menées par les Antennes de Justice et du Droit (AJD) et Points d'Accès au Droit (PAD) au nombre de trois sur le territoire (Moufia, Camélias, Butor) passe nécessairement par une augmentation des moyens alloués à ce service. Elle implique notamment la remise aux normes des bâtiments, la redéfinition des zones de couverture de nos services notamment par la situation des permanences dans les quartiers et par la densification du contenu des prestations.

Mise en place des équipes emplois civiques : par ce dispositif, la Ville souhaite le développement d'un mode d'intervention de type « médiation sociale » notamment aux abords des établissements scolaires et autour des événements. Le recrutement de 40 agents en emplois civiques est envisagé pour la constitution de ces équipes de prévention situationnelle. Les modalités de ces recrutements doivent néanmoins tenir compte de l'obligation de préparation à l'insertion professionnelle impliquant la mise en place de formations qui vont également concourir à la valorisation de l'action. L'enjeu reste de professionnaliser et de rendre plus efficace la prévention de la délinquance.

Relance de l'OLD : après le départ du cadre chargé de l'Observatoire Local de la Délinquance (mobilité), il convient de travailler à la relance de ce service dont l'apport est indéniable pour la collectivité. Au-delà des missions traditionnelles liées à la centralisation des données de la délinquance et de l'édition de tableaux de synthèse, l'OLD doit devenir un véritable outil de pilotage pour les services de la Ville et l'ensemble des partenaires à travers le CLSPD. Un travail sur l'optimisation des moyens, notamment avec le SIG, doit permettre d'aboutir à des cartographies partagées, la réalisation d'études (diagnostic, sentiment d'insécurité, victimisation,...) et analyses prospectives.

Surveillance et Gardiennage

Comme pour l'année précédente, le contexte imposant un renforcement de la sécurité et l'exigence d'optimisation des moyens, humains notamment, suppose dans un premier temps à repenser l'organisation du travail. La mise en place de nouvelles missions (opérateur vidéo au PC sécurité,...) et de nouvelles modalités de fonctionnement sont donc à rechercher à travers les principes de mobilités des équipes, de pluridisciplinarité...

Le travail engagé autour de la formation doit être poursuivi et constituer un véritable axe de professionnalisation.

La réflexion doit également être engagée autour des moyens de sécurité passive notamment dans le cadre des manifestations ponctuelles et la sécurisation des bâtiments communaux (portiques,...).

La Vidéoprotection urbaine

Le projet d'extension des champs couverts par le dispositif de Vidéoprotection va permettre de passer de 32 à 44 caméras installées sur la Ville. Suite à la décision du Conseil municipale du 25 juin 2016 portant création de 3 périmètres vidéoprotégés, ce sont les zones de fort flux de population qui ont été privilégiées permettant, dans le même temps, une extension vers l'est de la Ville (Cœur Vert familial et Parc Urbain) et la prise en compte des lieux de fréquentation nocturne (Carré KTdral, Longère,...).

L'extension du dispositif de Vidéoprotection implique nécessairement l'extension du Centre de visionnage des images (CSVU) ; augmentation de la dimension du mur d'images, renforcement des effectifs.

Cet investissement représente un volume financier significatif (200 000 euros) qui justifie la sollicitation d'un cofinancement de l'État par la mobilisation du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

La Police municipale

La définition du temps de travail du service compte tenu des principes définis par l'Autorité (réduction des heures supplémentaires) ou découlant des nécessités de fonctionnement (densification des équipages sur les missions et les jours de semaine) devra permettre l'accomplissement d'un service public de qualité. Il supposera l'acquisition d'outils spécifiques de gestion (logiciel de gestion du temps de travail notamment).

Le programme de modernisation des équipements de la Police (renouvellement des armes, acquisition de dispositifs d'armement intermédiaires) doit se poursuivre. Une réflexion sur les besoins matériels du service (informatique, communication, véhicules,...) va être engagée afin de prévoir et anticiper les besoins à court, moyen et long terme.

Le dispositif ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) sera étendu dans le champ de la territorialisation par le positionnement d'un binôme d'agents par secteur. Leur intervention concernera certes, la surveillance de la voie publique mais aussi dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'urbanisme ou de la lutte contre le bruit. Ce dispositif constitue également un outil de prévention de la délinquance qui se veut efficace.

L'accueil et la mise en œuvre des contrôles d'accès

L'enjeu demeure d'abord dans l'intégration des services de l'accueil et des parkings au sein de la DPS après les avis rendus par le Comité technique. Cette intégration se traduit par la gestion du marché de fourniture des emplacements de parking qu'il convient d'optimiser.

Il s'agit ensuite de mettre en œuvre les organisations permettant le fonctionnement des contrôles d'accès de l'Hôtel de Ville pour une sécurisation accrue et de finaliser le règlement de fonctionnement des parkings.

L'ensemble de ces dispositifs va impacter sensiblement les besoins de la DPS en termes d'effectif (renouvellement ou remplacement des emplois aidés à l'accueil) ainsi qu'au niveau des charges de fonctionnement (vêtements de travail, fournitures).

F - Ressources Humaines

La mise en œuvre du projet de ville, le contexte budgétaire, les nombreux changements dans la FPT, imposent un pilotage partagé et efficace de la fonction ressources Humaine.

Dans le contexte budgétaire, les dépenses de personnel exercent une forte pression sur le budget de notre collectivité. Le pilotage de la masse salariale constitue donc un enjeu fondamental pour préserver des marges de manœuvre nécessaires à la mise en œuvre du projet de l'équipe municipale et au maintien de la qualité du service public.

Mais l'analyse et le suivi des impacts budgétaires du personnel ne peuvent plus être les seuls angles d'approche. Il est important de considérer que loin d'être une simple charge, les ressources humaines constituent la principale richesse de la collectivité. Elles sont le socle sur lequel l'entreprise municipale s'appuie et doivent être organisées au mieux pour s'adapter aux ambitions du projet de ville et aux attentes des Dionysiens.

C'est pour cela que la politique des « ressources humaines » doit être, plus que jamais, appréhendée sous un angle qualitatif. Il s'agit d'en mesurer en permanence la dynamique et les évolutions. Une démarche complexe, qui doit permettre d'évaluer l'efficacité et l'efficience de l'affectation et de l'utilisation des ressources au service des grandes fonctions de la ville. Il est donc essentiel que ce pilotage soit approprié et assuré à tous les niveaux de la collectivité.

2017 sera une année chargée. Il faudra faire face à des contraintes exogènes multiples qui pèseront lourd sur les équipes administratives, impliqueront un fort dialogue social et un renforcement de la communication interne, il s'agira par exemple :

- De mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime indemnitaire de Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement professionnel). Ce qui impliquera de toiletter l'actuel régime, et ce pour l'ensemble des agents
- D'appliquer le P.P.C.R. (Protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, carrière et rémunération) amorcée en 2016 son application sera renforcée en 2017. Ces nouvelles règles visent, notamment, à moderniser la fonction publique territoriale, revaloriser les carrières, résorber les inégalités et favoriser la mobilité professionnelle;

- De réaliser le prélèvement de l'impôt à la source ;
- De poursuivre la mise en œuvre de la réforme des contractuels ;
- De veiller à l'application de la « loi Déontologie » ;
- etc..

Suite aux réorganisations amorcées en 2016 de la « Direction des Ressources Humaines », son projet de service structure l'action autour de 5 grands axes d'objectifs :

Il s'agit prioritairement :

- D'accompagner la mise en œuvre du projet de ville et les politiques publiques développées sur le territoire en gérant au mieux l'emploi et les compétences ;
- D'améliorer le pilotage et l'évaluation de la politique « R.H. »
- De mieux partager la fonction « Ressources Humaines » à l'ensemble de la collectivité avec pour priorité de renforcer la « fonction de manager » ;
- De faire de la qualité de vie au travail un moteur de l'amélioration du service public ;
- De poursuivre le travail entrepris dans le domaine de la gestion des carrières, de la paye, des recrutements. Il s'agira aussi, malgré les contraintes budgétaires, de poursuivre l'amélioration du traitement des agents et notamment des plus bas salaires ;
- De faire de l'évaluation professionnelle de l'agent un outil de reconnaissance pour les agents et d'amélioration de l'action publique.

Dans le cadre de ces ambitions, la direction des ressources humaines travaillera sur six grands chantiers qui montrent bien la volonté de travailler sur une « fonction RH mieux partagée » :

- La mise en œuvre du plan de formation, en partenariat étroit avec les managers et des utilisateurs. Ce plan sera lancé dans le cadre d'une campagne de communication interne qui débutera par l'organisation d'une « journée de la formation » ;
- La communication à chaque DGA et directeur de service, à partir du SIRH, du dossier informatisé de l'agent. Accessible depuis le Web et disposant de nombreuses fonctionnalités, il permettra à chaque directeur de service de mieux suivre la carrière et la vie de ses agents dans l'entreprise ;
- La mise en place des « Documents Uniques » dans le cadre d'un accompagnement étroit par la DRH de chaque chef de service et responsable de site ;
- La poursuite et l'amélioration du dispositif d'évaluation professionnelle ;
- L'organisation de rencontres thématiques avec les managers pour informer sur les changements dans la FPT et parler stratégie « R.H. ». Des journées « R.H. » seront organisées dans les grands services de la ville à la rencontre des agents.
- Nous développerons aussi des outils de communication interne et externe et poursuivrons les efforts de la collectivité en matière de dialogue social au sein notamment des instances paritaires de concertation.
- Enfin, une étude sera réalisée à l'interne de la DRH pour matérialiser les procédures et les délais. Il s'agira à court terme d'améliorer les réponses apportées au quotidien.

G - Finances et Comptabilité

Les OB seront transmises fin octobre. Les arbitrages administratifs s'arrêtent le 28 octobre et le PLF est en gestation.

Les Services Techniques

I - Maintenir un cadre de vie de qualité pour les Dionysiens

Dans la continuité des années précédentes, la priorité municipale est toujours d'offrir à la population, des services et un cadre de vie de qualité constante.

1.1 Offrir des équipements et des infrastructures de qualité

Un effort particulier sera consenti pour l'amélioration des voies communales jusqu'en 2020, avec une moyenne annuelle de 3,30 M€ pour la rénovation de nos infrastructures routières. Pour garantir la sécurité des usagers, des travaux d'entretien des ouvrages d'art et hydrauliques et la sécurisation des ravines seront réalisés pour 0,90 M€.

L'entretien et la modernisation des bâtiments communaux demeurent toujours prioritaires, qu'il s'agisse de réfection de menuiseries, de ravalement ou encore de mise en accessibilité des bâtis, spécialement dans les écoles, crèches et bâtiments historiques. La réflexion sur la rénovation de l'école maternelle de Petite Île, est engagée.

1.2 Vivre dans une ville sécurisée

La sécurité des habitants nécessite une maintenance rigoureuse de nos équipements d'éclairage public et de signalisation routière, ainsi que le développement de la vidéosurveillance sur nos sites publics, comme le cœur vert familial. Cela correspond à un investissement de 1,80 M€ pour 2017.

1.3 Assurer un cadre de vie attrayant et convivial aux Dionysiens

Saint-Denis, le chef-lieu du département, s'attache à proposer des espaces publics entretenus et équipés de toilettes publiques. La propreté et l'entretien quotidien des grands espaces verts ainsi que des voies et places publiques, constituent une préoccupation constante.

La diversification de l'offre de loisirs sur l'ensemble du territoire communal, continue avec la **couverture du plateau sportif de la Source** ou encore l'installation dans le cœur vert familial, d'un « parkour » et d'une structure de « Street work out » (sport combinant musculation et gymnastique). 1,80 M€ sont ainsi consacrés à la création ou à la rénovation des équipements sportifs.

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine des Camélias, « l'Academy des Camélias » sera lancée pour un montant de 3,50 M€: cet équipement proposera des activités à la fois, sportives, culturelles et périscolaires.

II - Promouvoir une ville durable, solidaire et innovante

Le développement durable reste au cœur des choix d'investissement de la Ville.

2.1 Protéger et valoriser la ressource en eau

La sécurisation de la ressource en eau potable, se poursuit avec l'équipement des périmètres de protection de captages et forages; la **réhabilitation du captage de la rivière Saint-Denis** s'achèvera en 2018.

La **réhabilitation** et la création de stations de potabilisation notamment dans les hauts participent également à une meilleure utilisation de la ressource. La Ville s'attache aussi à créer des réservoirs pour assurer un stockage sécurisé de l'eau prélevée et une continuité de service. D'ailleurs, pour assurer une distribution permanente de l'eau, les **travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable d'Est en Ouest du territoire communal** se poursuivront jusqu'en 2020.

L'ensemble de ses travaux d'investissements s'inscrivent dans les orientations stratégiques du schéma directeur de l'eau potable et celui des eaux pluviales. Des travaux importants jugés prioritaires pour le bon fonctionnement des écoulements pluviaux sur certaines zones de notre territoire seront entrepris.

Le montant des investissements pour l'Adduction en Eau Potable et le traitement des eaux pluviales atteint 11 M€.

La réflexion du transfert à l'intercommunalité, de la compétence eau et assainissement de l'eau pluviale (loi NOTRE) est engagée.

2.2 Maîtriser la consommation énergétique du territoire

La maîtrise de l'énergie consommée par les infrastructures publiques implique la réhabilitation et la modernisation constante de notre réseau d'éclairage public et des sites sportifs (abaissement de tension et mise en place de lampes économiques). Cette modernisation concerne également les feux de signalisation routière, désormais raccordés à un poste de commandement centralisateur.

2.3 Offrir aux Dionysiens une ville accessible et moderne

Le développement de la fibre optique participe également à une meilleure qualité de vie des Dionysiens et à la réduction de la fracture numérique.

Saint-Denis se veut être une ville accessible à tous : la mise en place de l'Agenda programmé d'accessibilité (Ad'ap) concerne les bâtiments communaux (spécialement les écoles des Hauts), les voiries ainsi que les feux de signalisation tricolores et aménagements pour Personnes à Mobilité Réduite, pour un investissement global de 1,30 M€ ; cela devra se poursuivre sur plusieurs années.

Pour davantage d'interactions avec la population, une plateforme de signalement des dysfonctionnements sur le domaine public appelée « Allô Saint-Denis » sera mise en place .

2.4 Promouvoir une ville responsable et exemplaire

La Ville se doit d'être exemplaire dans la gestion de ses moyens logistiques : la mise en pool optimisée des véhicules reste une source d'économie ; des acquisitions de véhicules seront faites uniquement pour les véhicules vieillissants. L'installation des carnets de bord électroniques à bord de notre flotte automobile est étudiée pour permettre d'optimiser l'utilisation des véhicules (maîtrise des consommations, meilleure utilisation).

Dans un contexte budgétaire contraint, la Commune s'attache également à maîtriser l'organisation des actions d'animation sur le territoire.

Pour permettre au personnel d'avoir de meilleures conditions de travail, la rénovation des locaux ou l'aménagement de nouveaux espaces de travail pour la Direction de la Restauration Scolaire, la Direction du Programme Éducatif Global et la Direction de Coordination des Événementiels sont prévus.

Saint-Denis, ville durable, c'est aussi la sensibilisation des écoliers dionysiens à l'environnement, avec l'ouverture de la Pépinière municipale pour des visites pédagogiques.

Direction Générale Adjointe Modernisation Optimisation

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

La Ville de Saint-Denis souhaite donner un nouvel élan à la modernisation de l'action publique locale et à l'optimisation de ses ressources.

L'objet est double :

- Comment trouver des solutions afin de rendre le service public au meilleur coût ? C'est-à-dire faire plus et mieux avec moins ?
- Comment anticiper les évolutions de service public de demain dans un contexte de baisse des effectifs de la Ville, de numérisation, de territorialisation, de démocratie participative...

Les actions en cours et à venir pour 2017 se concentrent, dans certains secteurs prioritaires sur quatre thématiques :

1 - L'optimisation des organisations afin de pallier la baisse des effectifs et de moderniser « l'outil municipal »

Il s'agit d'analyser les organisations existantes et leurs processus et de proposer des évolutions plus performantes afin de mieux répondre aux objectifs du service public.

Trois secteurs participent aujourd'hui à cette démarche : les écoles, la restauration scolaire, les services techniques.

On sait par exemple que l'alimentation offerte dans les écoles fait partie de l'épanouissement et de la santé des élèves. Aujourd'hui, la Ville se trouve à un tournant : entre 10 et 20 % du personnel des cantines partiront à la retraite dans les prochaines années. Dès lors, n'y a-t-il pas lieu d'engager une réforme structurelle de nos modes d'organisation de la fabrication des repas pour pouvoir continuer à produire les 3 millions de repas annuels ? Une solution pourrait être d'envisager des cuisines territoriales, au plus près de la population et pouvant produire les repas pour tout un quartier.

2 - L'optimisation du temps de travail pour une plus grande efficacité du service public

La question du temps de travail doit s'analyser à l'aune du rôle et des missions du service public sur le territoire. Dans certains secteurs, comme le sport, la culture, la communication, l'évènementiel, les temps de travail ne sont pas encore régulés.

Il est nécessaire de renforcer le dialogue social, sans tabou, en interrogeant les missions et exigences du service public et leur articulation avec le temps de travail.

C'est aussi l'occasion d'améliorer les conditions de travail des agents.

3 - Le contrôle de gestion et l'accompagnement pour faire face aux contraintes budgétaires

Initié dans le secteur privé, le contrôle de gestion se développe de plus en plus dans le secteur des collectivités, renforcé par un contexte budgétaire contraint. Il apporte des outils au service d'une méthode. Il doit être ciblé et non généralisé.

Pour 2017, les deux volets principaux s'orienteront comme suit :

1 - le contrôle de gestion pour doper certaines recettes

Il s'agit de pointer des niches faiblement explorées permettant une collecte rapide de certaines recettes

2 - L'accompagnement de gestion aux associations

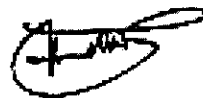
Le contrôle de gestion aux associations ne doit pas être vécu comme une opération commando mais comme un véritable accompagnement du tissu associatif. Un premier panel de 30 associations est en cours et va se poursuivre pour 2017.

4 - L'appui à certains projets transversaux

Les missions d'appui peuvent couvrir un large spectre, toujours sous l'angle de la modernisation. Il peut s'agir par exemple de proposer des évolutions de certaines des structures financées par la Ville comme le CAP Jacques Tessier

Enfin, la modernisation et l'amélioration dans la durée de la performance des actions communales ne pourront se faire sans l'évaluation des politiques publiques.

Celle-ci permet de vérifier l'adéquation entre objectifs de la politique publique (qui doivent être préalablement définis et quantifiés), moyens mis en œuvre et résultats auprès de la population. Cette démarche fait partie des prochains champs d'action.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:03